

# ESTUARIMUM

LA DYNAMIQUE PATRIMOINE

## Rapport d'étude - phase II

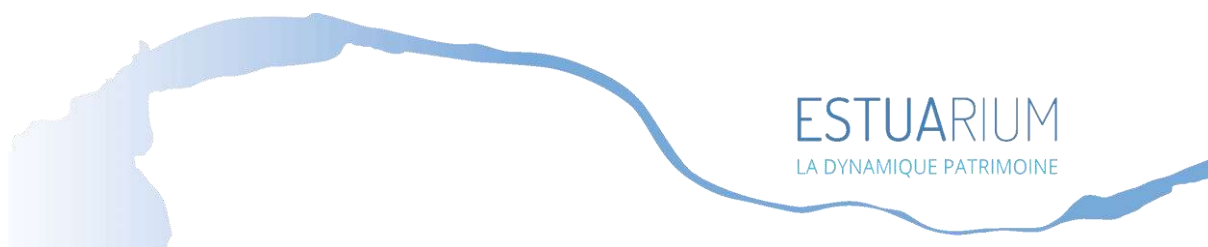
Réflexion autour du projet de Parc Naturel Régional  
à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du Lac de  
Grand Lieu.



Novembre 2022

## SOMMAIRE

<b>L'estuaire de la Loire, un territoire difficile à percevoir .....</b>	<b>3</b>
Un territoire sous-valorisé .....	3
Un territoire divisé .....	3
Un territoire morcelé, sans projet commun .....	4
<b>L'intérêt du Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu .....</b>	<b>4</b>
Un territoire maître de sa destinée .....	5
Un territoire solidaire pour un développement équitable .....	5
Un territoire perçu dans sa globalité .....	5
Un territoire de dialogue .....	5
Un territoire conscient de sa richesse patrimoniale .....	5
Un territoire économiquement dynamique et durable .....	5
Un territoire connu et reconnu .....	6
Un territoire innovant .....	6
<b>Genèse du projet .....</b>	<b>6</b>
De « La Cité de l'estuaire » au « PNR Loire Estuaire Grand Lieu »..	6
Le Groupe de réflexion .....	7
Résultat très encourageant .....	8
<b>Ressources web .....</b>	<b>9</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>10</b>



## L'estuaire de la Loire, un territoire difficile à percevoir

### Un territoire sous valorisé

L'estuaire de la Loire, ce territoire fluviomaritime connecté par son hydrologie au Lac de Grand Lieu, au sud, et à la Brière, au nord, offre un ensemble cohérent, une unité originelle et originale liée à l'omniprésence de l'eau. Il est ce lien identitaire fort qui lie ses rives et les deux pôles urbains de Nantes et de Saint-Nazaire autour de cet axe qu'est la Loire océanique.

Ce territoire singulier se caractérise à la fois par des espaces naturels remarquables, riches en biodiversité exceptionnelle et la présence d'activités économiques structurantes (activités industrialo-portuaires, agriculture de marais, etc.). Il est la porte du plus grand bassin hydrographique français pour les poissons migrateurs. Avec ses marais et son lac (le plus grand lac de plaine en hiver de France), ce vaste ensemble représente un site d'importance internationale pour la migration et l'hivernage des oiseaux.

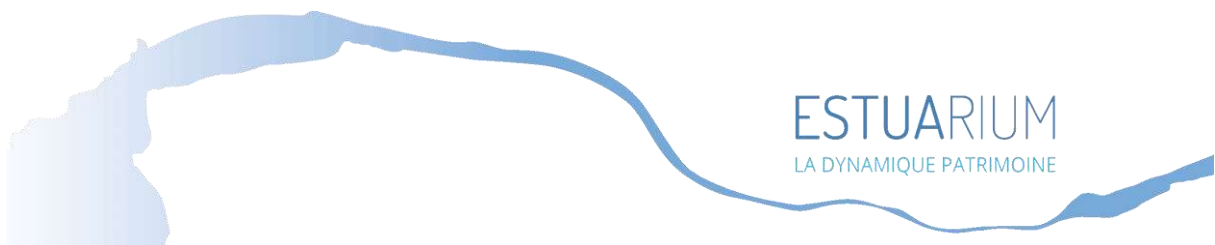
Ce fleuve et ses zones humides ont induit des pratiques communes aux deux rives, qu'elles soient actuelles ou plus anciennes, qui ont profondément marqué ce paysage : commerce fluviomaritime, construction navale, pêche, activités portuaires, industries, élevage, fauchage...

Ce territoire estuarien possède, du fait de sa profondeur historique, une identité singulière qui se lit toujours à travers des éléments du patrimoine bâti, paysager, immatériel, ... parfois méconnus, le plus souvent peu valorisés ou isolément. En effet, la Loire bénéficie d'une renommée qui n'est plus à faire, tandis que son embouchure pâtit d'un déficit d'image notable.

### Un territoire divisé

Le manque de valorisation de ce patrimoine spécifique et authentique, qui peut faire sens dans la construction d'un territoire, couplé aux profondes transformations dont l'estuaire a été le théâtre au cours des 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, nous ont fait oublier qu'un estuaire possède deux rives.

Le choix d'un développement industrialo-portuaire en rive nord, laissant la rive sud devenir potentiellement une zone de loisirs a créé une fracture entre les deux rives, générant un sentiment d'injustice qui perdure aujourd'hui encore. La prise de conscience écologiste, qui s'est opérée ces dernières années, sur l'intérêt de préserver cet environnement remarquable, a marqué la fin d'un possible développement industriel de la rive sud. Les tentatives de rapprochement des rives à travers la définition d'un seul et même SCOT ont échoué. Le manque de franchissement entre Couëron et Saint-Nazaire a favorisé l'éloignement et l'isolement de cette rive sud qui peine à trouver un second souffle en matière de développement. Les populations ne perçoivent pas ce qui peut les unir. On parle



de ses voisins comme étant ceux « de l'autre côté de l'eau » ; c'est le cas sur les rives du fleuve, mais également, sur le pourtour du lac de Grand Lieu. La dimension aquatique qui nous rapprochait hier, nous éloigne aujourd'hui.

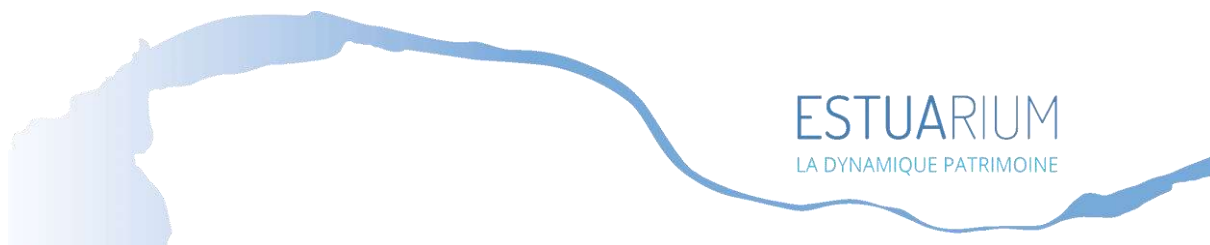
### **Un territoire morcelé, sans projet commun**

L'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire, mais également les différentes démarches de planification et de gestion des territoires, offrent une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

Toutes les initiatives, devant concourir à rassembler autour d'un même projet de territoire l'ensemble des acteurs de ce territoire (collectivités, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, industriels, environnementalistes), ont échoué, laissant chacun faire ce qu'il juge bon, sans véritable concertation et créant un fossé entre ceux favorables au développement local et ceux souhaitant préserver la biodiversité de ce territoire.

Cette absence de gouvernance a pu inquiéter l'Etat sur la capacité de ce territoire à protéger son environnement. C'est une des raisons pour laquelle, depuis la fuite d'hydrocarbure de la raffinerie de Donges, survenue en 2008, l'Etat prône la mise en Réserve Naturelle Nationale de plus de 12.000 hectares, afin de placer sous protection forte cette grande halte migratoire pour l'avifaune. En réaction à ce projet de sanctuarisation du fleuve, la Région a lancé en 2011 une grande concertation régionale pour réfléchir de manière concertée à l'avenir du fleuve dans sa partie estuarienne. Une des conclusions des Assises Régionales de la Loire et de son Estuaire a été de proposer pour ce territoire la création d'un Parc naturel régional. Plus récemment, Nantes métropole a invité, à travers le Grand Débat « Nantes, La Loire et nous », ses concitoyens à mieux s'approprier ce fleuve et à imaginer ce qu'il sera demain. Le Département, dans son référentiel stratégique 2015-2021 « Pour un développement touristique durable en Loire-Atlantique », s'intéresse à cet estuaire par le prisme de ses zones humides (Marais de Brière, marais estuariens, lac de Grand Lieu, marais Breton) en imaginant un projet « Grands sites de nature », pour y développer une offre centrée sur la nature et les activités de plein air. Le Conservatoire du Littoral, dans le cadre de la réactualisation de son plan de gestion, a travaillé en 2016 avec le Département de Loire-Atlantique (gestionnaire) et Estuarium à la définition d'un schéma directeur d'ouverture au public sur les 4.000 hectares de son périmètre d'intervention.

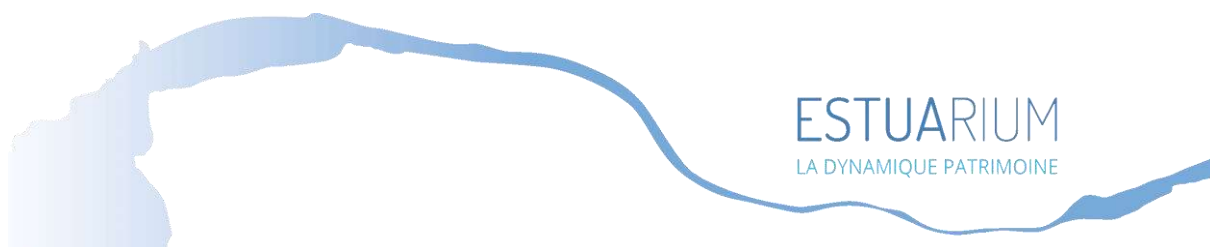
Ces différentes initiatives convergent toutes vers une meilleure reconnaissance de ce territoire, mais semblent manquer de lisibilité et de coordination. Des alliances entre territoires existent, notamment dans le cadre de contrats de réciprocité, dans le domaine du cheminement doux, de l'alimentaire, du tourisme, mais peinent à faire émerger des projets communs.



## L'intérêt du Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu

Les bénéfices de la démarche Parc Naturel Régional ne sont plus à démontrer pour la Région des Pays de la Loire qui en compte déjà quatre. Outre le fait que les problématiques de ce territoire correspondent aux enjeux fondamentaux des Parcs Naturels Régionaux, à savoir la valorisation environnementale, le développement économique et l'aménagement du territoire, il convient ici de montrer en quoi la création d'un PNR peut répondre en grande partie aux préoccupations de ce territoire complexe et opérer à sa mutation pour en faire :

- **Un territoire maître de sa destinée.** L'abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire (DTA) est vécue à la fois comme un abandon de l'Etat, mais également comme l'opportunité de reprendre la main sur ses choix d'aménagement de territoire, de développement économique et de protection de l'environnement. Un PNR peut être cette démarche ascendante portée par la Région avec le soutien de toutes les collectivités.
- **Un territoire solidaire pour un développement équitable.** Un PNR peut réduire la fracture territoriale entre ses deux rives en soutenant un développement de l'activité humaine qui profite à tous par la mutualisation des objectifs et des moyens.
- **Un territoire perçu dans sa globalité.** Un PNR peut par la définition d'une identité forte offrir une vision d'ensemble permettant d'unir les forces en présence et de développer une ambition commune face aux enjeux de ce territoire. La mise en place de conventions de partenariat avec les Villes-Portes de Nantes, de Saint-Nazaire et de Pornic permettrait de développer les liens nord-sud et renforcer les liens amont-aval.
- **Un territoire de dialogue.** Les PNR sont un formidable outil d'animation du territoire pour relier les initiatives et en générer de nouvelles. C'est l'outil du consensus par excellence grâce à cette charte partagée par le plus grand nombre.
- **Un territoire conscient de sa richesse patrimoniale.** Un PNR a pour vocation de préserver et de valoriser son patrimoine naturel, culturel et paysager. De nouveaux moyens financiers sont alloués en ce sens, notamment dans le cadre des aires protégées dont les PNR font dorénavant partie. Des actions de sensibilisation et d'éducation au territoire se voient renforcées, afin de contribuer à raffermir un même sentiment d'appartenance et d'inciter, par la connaissance, à la préservation de cet environnement remarquable. Un PNR est là pour accompagner les acteurs privés et publics dans l'organisation d'une offre culturelle et touristique durable et respectueuse de la fragilité des milieux et des usages. Il peut par l'entrée touristique constituer un levier puissant dans la prise de conscience de la singularité de ce territoire, notamment en s'attachant à faire reconnaître la qualité de son patrimoine naturel et culturel.
- **Un territoire économiquement dynamique et durable.** Un PNR a pour mission de développer l'économie du territoire, à augmenter sa richesse globale, à créer des emplois, sans épuiser les ressources naturelles, sans participer au réchauffement climatique, sans compromettre l'équilibre des écosystèmes. Parce qu'il fait bon vivre dans les Parcs et que c'est un atout essentiel pour attirer des compétences, les PNR sont des lieux plus propices que d'autres au développement d'activités économiques.



- **Un territoire reconnu.** Un PNR c'est aussi un label. La marque « Valeurs Parc », en accompagnant les filières valorisant les ressources locales, est un gage de qualité pour les touristes qui viendraient s'y ressourcer. Ce coup de projecteur sur ce territoire de « l'entre deux » peut être une réelle opportunité à la fois pour son développement et pour l'attractivité plus globale de la métropole et de la région des Pays de la Loire.
- **Un territoire innovant.** L'action des PNR repose également sur leur capacité à détecter les sujets qui deviendront majeurs demain, elle est au service des transitions, afin de répondre collectivement aux enjeux d'adaptation de la crise climatique, de l'effondrement de la biodiversité, du développement d'une économie responsable et de notre capacité à vivre ensemble.

La structure Parc est une boîte à outils pour accompagner élus, acteurs locaux et citoyens dans leur projet de territoire. L'action du Parc repose sur la pédagogie, le faire ensemble, le faire faire. Elle peut être mise en œuvre, comme c'est le cas dans les Parcs nouvellement créés, par une petite équipe dont les missions portent essentiellement, sur de l'accompagnement de projets, de la recherche de financements, de l'animation du réseau d'acteurs, de la sensibilisation auprès du public et auprès des parties prenantes du projet et de la coordination d'actions. Elle n'a pas vocation à se substituer aux structures existantes, avec lesquelles elle devra compter dans l'élaboration du projet de charte. L'outil Parc a cette capacité de rassembler les acteurs de ce territoire pour relever ensemble les défis d'aujourd'hui et de demain.

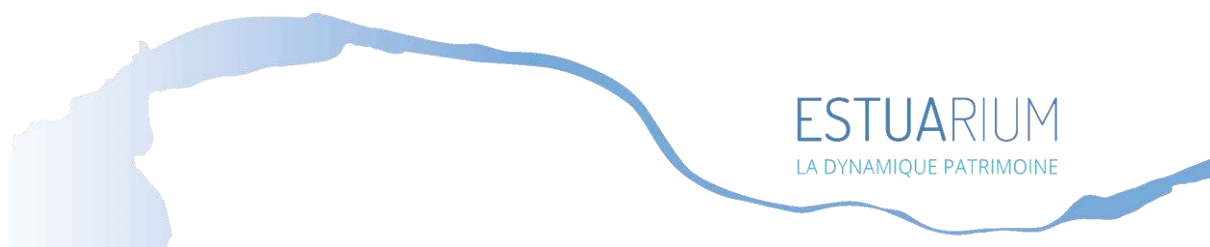
Reconnus comme faisant partie de la Stratégie Nationale des Aires Protégées, les Parcs ont cette capacité, par l'acculturation de ses membres, notamment en ce qui concerne les préoccupations environnementales, de parvenir à créer l'équilibre, tant recherché sur ce territoire, entre développement économique et préservation de l'environnement. Un Parc peut intégrer dans ce que l'on appelle « le cœur de parc » une démarche de protection forte (RNN, RNR, Réserve de biosphère), l'inverse n'est pas possible.

## Genèse du projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu

### De la Cité de l'estuaire au PNR Loire Estuaire Grand Lieu

L'association Estuarium, créée en 1996 à l'initiative de la DRAC des Pays de la Loire, a été pensée dans le cadre du Programme Concerté d'Aménagement, de Développement et de Protection de l'Estuaire de la Loire qui a préfiguré la DTA. Sa mission est de valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager de l'estuaire de la Loire pour participer au développement de ce territoire pris dans sa globalité. L'objectif poursuivi par l'Etat, à travers cette association, était de concourir à mettre en valeur de manière cohérente et coordonnée cet espace original du littoral français pour qu'il redevienne le lieu d'échanges et de partage entre les hommes qu'il fut longtemps, véritable trait d'union entre deux rives.

Programme scientifique à ses débuts, Estuarium s'est positionnée en 2005 pour devenir un outil d'animation au service de ce territoire en proposant d'accompagner les communes dans un développement local axé sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel de l'estuaire de la Loire.



Ce programme, porté par l'association Estuarium sous le nom de « La Cité de l'estuaire », a bénéficié du soutien des intercommunalités du territoire concerné et s'est fortement inspiré, dans sa mise en œuvre, de la philosophie et des valeurs des Parcs Naturels Régionaux.

Il faut attendre les Assises Régionales de la Loire et de son Estuaire en 2011 pour voir émerger l'idée d'un PNR sur l'estuaire de la Loire. Puis tout s'est enchaîné de la manière suivante :

2014 – Etude de faisabilité d'un PNR à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu pilotée par la Région des Pays de la Loire.

2015 – Proposition de la Région, sur les recommandations du bureau d'étude, de confier la rédaction de la charte du Parc à l'association Estuarium.

2016 – Subvention de la Région des Pays de la Loire à l'association Estuarium pour vérifier l'intérêt des communes au projet de PNR.

2017 – Rapport d'étude remis à la Région des Pays de la Loire montrant l'intérêt de  $\frac{3}{4}$  des communes concernées.

2018 – Mise en place d'un Groupe de réflexion composé d'une vingtaine d'élus et de représentants des Conseils de développement pour accompagner les communes dans leur positionnement. Les réunions sont animées par Estuarium et Sud Loire Avenir.

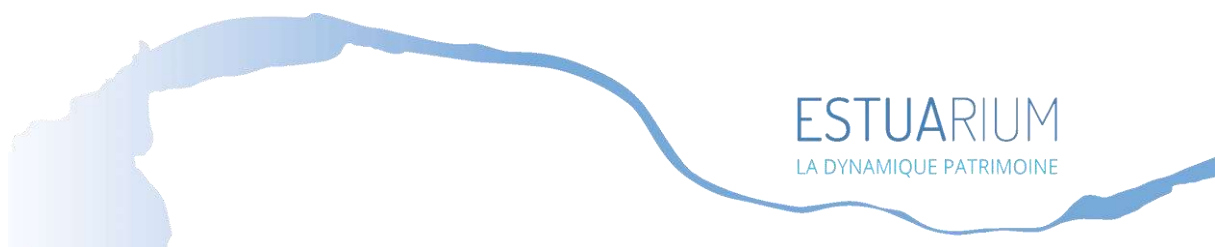
### **Le Groupe de réflexion**

En 2017, à la remise du rapport de l'étude réalisée par Estuarium et subventionnée par la Région des Pays de la Loire pour vérifier l'intérêt des communes pour la création d'un PNR, le Président de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement a fait savoir qu'il reste en attente d'une volonté affirmée des élus de ce territoire.

L'association Estuarium a donc décidé de poursuivre sa mission, sans subvention supplémentaire, en mettant en place en 2018 un Groupe de réflexion composé d'élus et de représentants de Conseils de développement. Toutes les communes concernées sont membres de fait de ce groupe, sans aucune obligation d'y siéger. Y participent les élus convaincus par la démarche, mais également ceux n'ayant pas encore d'avis prononcé sur le sujet, souhaitant s'enquérir d'informations ou lever certaines craintes. Entre 2018 et 2022, plus de 80 élus ont pris part à ce Groupe de réflexion.

Estuarium a été rejoint, cette même année, par l'association Sud Loire Avenir qui rassemble élus, entreprises et citoyens du sud de la métropole nantaise et du Pays de Retz pour un développement équilibré et durable des territoires du sud Loire. Cette dernière s'était également mobilisée dès 2015 pour appuyer auprès de ses membres ce projet de développement.

L'objectif de cette instance informelle est de pouvoir mettre en place un certain nombre d'actions devant concourir à informer les élus sur ce projet, afin de les aider dans leur positionnement. Le but est de recueillir un maximum de délibérations montrant l'intérêt des élus à vouloir poursuivre la réflexion sur ce projet, afin de ne pas passer à côté de ce qui pourrait représenter une opportunité pour leur territoire.





Ensemble, les deux associations sont retournés voir les communes et ont mis en place avec l'aide des élus du Groupe de réflexion des actions de communication :

2018 – Organisation d'un colloque salle de l'Estuaire à Couëron sur l'intérêt d'un projet de PNR pour le territoire avec témoignages de représentants de Parcs et tables rondes sur les thèmes de la préservation et de la mise en valeur du territoire, de l'aménagement du territoire et du développement économique.

2019 – Création d'un site Internet dédié au projet de parc sur lequel on peut retrouver notamment l'ensemble des comptes rendus des réunions du Groupe de réflexion.

2020 – Création d'une plaquette « les 5 points clefs pour comprendre le projet de PNR Loire Estuaire Grand Lieu » distribuée aux nouveaux élus.

2021 – Création d'une newsletter.

2022 – Organisation d'une Rencontre citoyenne à Saint Mars de Coutais sur le thème « l'eau, un trait d'union entre nos territoires ».

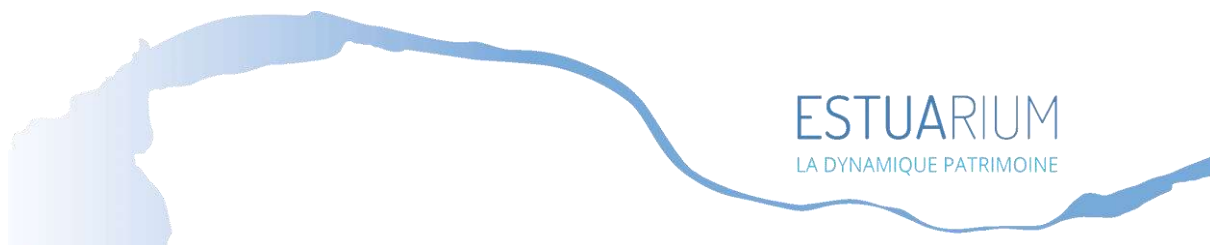


Colloque 2018 – salle de l'estuaire à Couëron

**Site web :** Projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu - <https://projet-pnr-loire-grand-lieu.jimdosite.com/>

**Newsletter :** <https://sh1.sendinblue.com/v817tokhht7e.html?t=1637758249>

**Plaquette :** Le projet en 5 points clés - [http://cite-estuaire-loire.fr/pdf/Estuarium\\_plaquette-pnr.pdf](http://cite-estuaire-loire.fr/pdf/Estuarium_plaquette-pnr.pdf)





## Résultat très encourageant

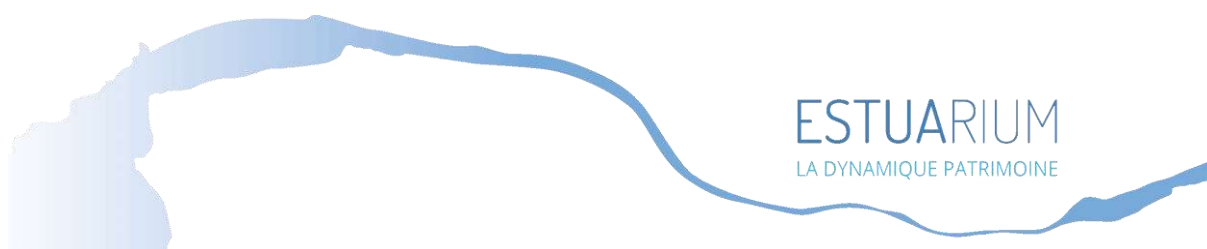
Nous voulions à travers les délibérations des communes conforter la Région dans l'intérêt de poursuivre les échanges autour de ce projet Parc. A ce jour, 32 communes, sur les 39 concernées, se sont positionnées en faveur de la poursuite de la réflexion sur ce projet de PNR à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu. Les résultats de cette mobilisation autour de ce projet de Parc corroborent avec ceux de l'étude réalisée en 2017 révélant que plus des  $\frac{3}{4}$  des communes concernées se disaient déjà intéressées pour en savoir plus sur cette démarche.

Sur les 7 communes restant à convaincre, une seule a délibéré contre la poursuite de la réflexion et seulement deux d'entre elles ont été critiques vis-à-vis de la démarche sans pour autant souhaiter se prononcer officiellement par le biais de leur conseil municipal. Les quatre autres perçoivent l'intérêt d'un tel projet, mais souhaitent attendre le positionnement de la Région pour rejoindre le mouvement.

Au vu de ce résultat très encourageant, le Groupe de réflexion demande aujourd'hui à la Région des Pays de la Loire de prendre en considération l'attente des 32 communes, qui souhaitent poursuivre la démarche de concertation autour de la création d'un Parc Naturel Régional. Un groupe de maires de cette instance informelle va solliciter une rencontre auprès de la Présidente de la Région des Pays de la Loire sur la poursuite de cette initiative et sur la manière dont ce Groupe de réflexion, accompagné par les associations Estuarium et Sud Loire Avenir, peut travailler avec les services de la Région des Pays de la Loire sur ce projet fédérateur.



Réunion du Groupe de réflexion d'octobre 2021 à Port Saint-Père

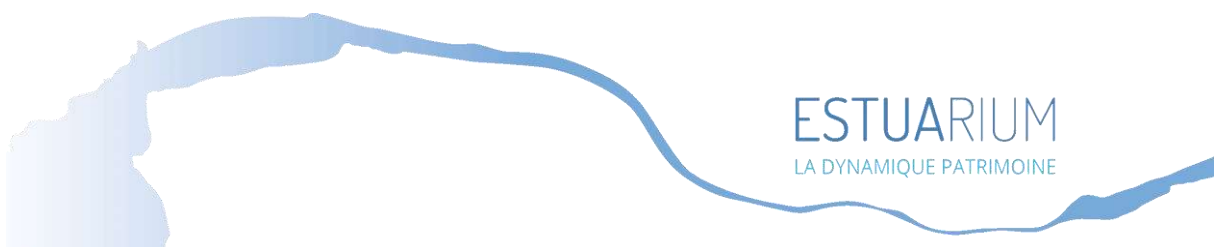


## Annexes

10

---

- Demande d'entrevue avec Christelle Morançais
- Lettre d'intention de la Région auprès d'Estuarium
- Arrêté de subvention de la Région
- Carte du périmètre d'étude
- Carte de l'évolution du positionnement des communes
- Liste des élus ayant pris part au Groupe de réflexion
- Délibérations des communes



Cordemais et Saint-Aignan de Grand Lieu,  
le 14 novembre 2022

**Le Groupe de réflexion  
du Projet de Parc Naturel Régional  
Loire Estuaire Grand Lieu**

à

**Christelle MORANÇAIS  
Présidente  
Conseil Régional des Pays de la Loire**

**Objet : demande d'une entrevue entre les représentants du Groupe de réflexion et la Présidente de Région**

Madame la Présidente,

Une délégation de maires du Groupe de réflexion, relatif au projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu, a l'honneur de solliciter auprès de vous une entrevue, afin de vous exposer le fruit du travail mené ces dernières années en faveur de la poursuite des échanges sur la création d'un tel outil.

Votre intérêt pour la mise en valeur des Pays de la Loire est sans équivoque. A la tête du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire Port et de l'une des plus importantes régions sur le plan économique et environnemental, vous avez à cœur d'encourager les initiatives qui concourent à faire rayonner notre région sur le plan national et international. Nous vous savons par ailleurs sensible à tout ce qui touche la santé environnementale, dont dépend le bien-être de vos concitoyens, et à la capacité de notre territoire à relever les grands défis d'aujourd'hui et de demain en matière notamment de transition énergétique et écologique. A cet égard, nous vous demandons de bien vouloir prêter une attention particulière à notre démarche.

Depuis plusieurs années, des élus et des membres de la société civile travaillent sur le projet de création d'un Parc Naturel Régional associant l'estuaire de la Loire et le lac de Grand-lieu. L'ensemble des concertations menées par le groupe de réflexion permet, aujourd'hui, de cibler l'intérêt pour le territoire de se couvrir de ce nouveau parc, nécessaire au développement local, à la préservation et à la valorisation de son patrimoine.

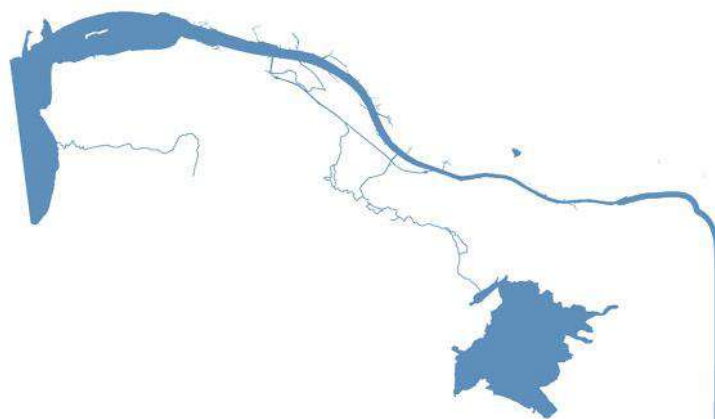
Cependant, si le projet nous semble tout à fait cohérent, le groupe de réflexion manque, à ce jour, d'une visibilité sur la volonté de la Région à porter ce projet auprès de l'Etat. Par ce courrier et cette demande d'entrevue, c'est votre soutien que nous sollicitons pour permettre à notre groupe de continuer son travail de prospective et de concertation aux côtés de vos services.

Un tel outil de valorisation du patrimoine, des savoirs et des activités des hommes et des femmes qui composent ce tissu estuarien, serait une belle occasion de faire travailler les habitants des deux rives de l'estuaire à travers un label commun.

Vous remerciant par avance de l'intérêt porté au travail que nous avons fourni en faveur de ce territoire, nous restons à votre disposition pour convenir d'une date dans la perspective de cette entrevue. Dans l'attente, nous avons le plaisir de vous remettre la phase II du rapport d'étude relatif à la poursuite de cette réflexion.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de nos sincères et respectueuses salutations.

Pour le Groupe de Réflexion PNR Loire Estuaire Grand Lieu



Le Président

DGDST  
JA/AB/ML/FM/2015-06

**Monsieur Thierry GADAIS**  
Président d'Estuarium  
2 avenue des Quatre-Vents  
44360 - CORDEMAIS

Nantes, le **03 JUIL. 2015**

Monsieur le Président,

Depuis 2011, la Région travaille de manière concertée, à la préfiguration d'un projet de territoire sur l'estuaire, conciliant développement économique et préservation de l'environnement. L'étude de faisabilité sur la création d'un Parc Naturel Régional sur le territoire estuarien, réalisée courant 2014 a confirmé l'intérêt local pour cette démarche et la plus-value que ce Parc apporterait au territoire.

En effet, le Parc pourrait devenir un « pont culturel » entre le Nord et le Sud de l'Estuaire, créant ainsi un espace de dialogue entre les différents acteurs du territoire.

Le futur Parc aurait un rôle « d'assembler », afin de relier les initiatives existantes entre elles ainsi qu'un rôle de médiateur à l'écoute de l'ensemble des parties prenantes. Il serait ainsi en mesure de disposer d'une vue d'ensemble des problématiques du territoire et pourrait aider à la résolution de conflits d'usage. De surcroit, il participerait de la construction d'une identité, d'une culture commune et d'un sentiment d'appartenance, autour du fil conducteur de l'eau.

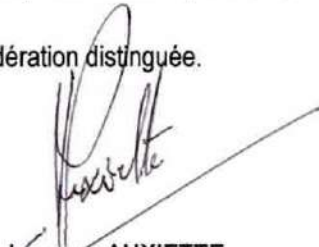
L'enjeu est désormais d'élaborer un projet de charte pour ce futur Parc.

Estuarium, de par son implantation sur le territoire concerné, de par sa connaissance et ses ressources, de par son travail d'animation et de médiation, apparaît comme la structure la plus à même d'accomplir cette mission.

Les acteurs du territoire sollicités (de manière informelle) ont validé le principe du recours à Estuarium pour travailler à ce projet de charte.

Si vous validez également ce principe, il faudrait formaliser les termes de la mobilisation d'Estuarium au sein d'une convention. Cette convention permettrait notamment le financement d'un poste à mi-temps, sur une durée de trois ans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



**Jacques AUXIETTE**

**Le Président**

**ESTUARIUM  
2 AV DES QUATRE VENTS  
LA MAISON DU PORT  
44360 CORDEMAIS**

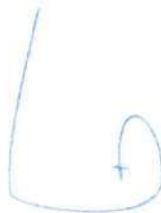
**Nantes, le 3 août 2016**

**Madame, Monsieur,**

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, l'arrêté N°2016\_06857 en date du 3 août 2016 vous attribuant une participation financière de la Région des Pays de la Loire de 8 000,00 euros pour :

la réflexion autour du projet de Parc Naturel Régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



**Bruno RETAILLEAU**



ARRETE N° : 2016\_06857

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133-VIII,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro 266 2016-2 au budget de la Région,

VU la délibération numéro 15-266 de la Commission permanente, en date du 8 juillet 2016,

VU l'inscription de l'opération numéro 16I07161 au budget de la Région, chapitre 9376, nature de dépense 6574,

CONSIDERANT la demande formulée auprès du Président du Conseil Régional.

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une participation financière de 8 000,00 euros est attribuée à ESTUARIUM, en vue de financer :

la réflexion autour du projet de Parc Naturel Régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu

Elle concerne une dépense subventionnable de 20 000,00 euros TTC.

**Article 2** : Le versement de la participation financière sera effectué conformément aux conditions de l'extrait du règlement financier figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa notification.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services de la Région et le Payeur Régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Nantes, le 3 août 2016



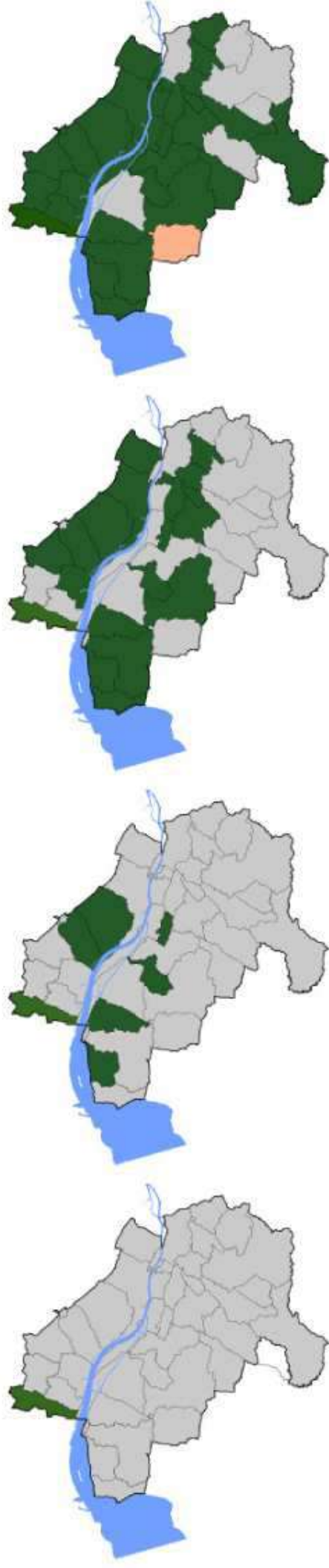
**Bruno RETAILLEAU**





# Projet de PNR Loire Estuaire Grand Lieu

Evolution du positionnement des communes



2015

Etude de faisabilité

2017

Etude sur la poursuite de la réflexion

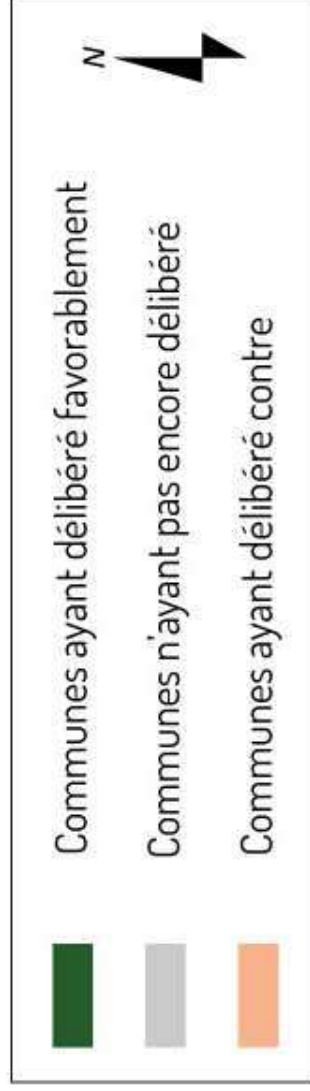
2018

Mise en place du Groupe de réflexion

2022

32 communes favorables à la poursuite de la réflexion \*

\* Ce positionnement ne peut à ce stade d'avancement du projet prévaloir de l'adhésion des communes



**LISTE DES ELUS AYANT PRIS PART AU GROUPE DE REFLEXION PROJET PNR LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU**

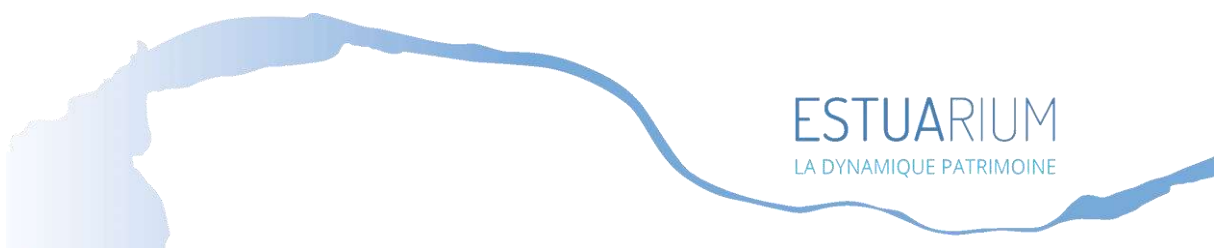
Gobin Marie-Claire	Conseillère municipal	Bouaye
Sallard Y.	Conseiller municipal	Bouaye
Devais Dominique	Conseillère municipale	Bouaye
Canac Apoline	Conseillère municipale	Bouaye
Ratez Marie-Pierre	Adjointe	Bouaye
Garreau Jacques	Maire	Bouaye
Hervochon Freddy	Adjoint	Bouaye
Bioret Jean-Pierre	Adjoint	Bouée
Nicolas Michaël	Adjoint	Bouée
Nicolas Jean-Paul	Maire	Bouée
Dronet Ludovic	Conseiller municipal	Brains
Cojean Régine	Adjointe	Brains
Guichard Michel	Conseiller municipal délégué	Brains
Amailland R.	Conseiller municipal	Brains
Bigéard Myriam	Conseillère départementale	Canton Rezé 1
Lecleve Georges	Maire	Chaumes en Retz
Normand Luc	Maire	Cheix en Retz
Boué Marie-Pierre	Adjointe	Cheix en Retz
Delanoë Yves-Marie	Conseiller municipal	Cordemais
Rolland Raphaël	Conseiller municipal	Cordemais
Durand Marie-Emmanuelle	Adjointe	Cordemais
Lancien André	Adjoint	Cordemais
Rousseau Alexia	Adjointe	Cordemais
Gadais Thierry	Adjoint	Cordemais
Benbelkacem Patricia	Maire	Corsept
Leblanc Jean-Claude	Conseiller municipal	Corsept
Douaud Marie-Paule	Adjointe	Corsept
Pitard Hubert	Conseiller municipal	Corsept
Grelaud Carole	Maire	Couëron
Lebeau Hervé	Adjoint	Couëron
Evin Patrick	Adjoint	Couëron
Naizin Patrick	Adjoint	Couëron

Arnoux Jean-Noël	Adjoint au maire	Indre
Berthelot Anthony	Maire	Indre
Dalibert Jacques	Maire	La Chapelle Launay
Le Youdec René	Adjoint	La Chapelle Launay
Boblin Johann	Maire	La Chevrolière
Maurice Claude	Adjoint	La Montagne
Poupard Françoise	Adjointe	La Montagne
Moinard Alain	Adjoint	La Montagne
Dorner Yoann	Adjoint	Lavau sur Loire
Biguet Christian	Maire	Lavau sur Loire
Brounais Paul	Adjoint	Le Pellerin
Brillaud de Laujardière François	Maire	Le Pellerin
Pillard D.	Conseiller municipal	Le Pellerin
Huteau Xavier	Délégué aux affaires économiques	Machecoul Saint Même
Pilet Dominique	Adjoint	Machecoul Saint Même
Soulas Pierre	Adjoint	Machecoul Saint Même
Brisson Françoise	Adjointe	Machecoul Saint Même
Gilet Karine	Conseillère municipale	Machecoul Saint Même
Fontaine Alain	Conseil municipal	Malville
Manach Dominique	Maire	Malville
Chiron A.	Conseillère municipale	Malville
Baldelli J.	Adjoint	Malville
Raynaud S.	Conseillère déléguée	Malville
Allais Jean-Marc	Conseiller municipal	Pont Saint Martin
Legland C.	Adjoint	Pont Saint Martin
Hidrot Philippe	Adjoint au maire	Port saint Père
Ripoche Jacques	Maire	Rouans
Loquais B.	Adjoint	Rouans
Lemasson Jean-Claude	Maire	Saint Aignan de Grand Lieu
Babin Bruno	Conseiller municipal	Saint Aignan de Grand Lieu
Chocteau Gaël	Conseiller municipal	Saint Aignan de Grand Lieu
Touret Eric	Adjoint	Saint Brevin les Pins
Fresneau Guy	Adjoint	Saint Etienne de Montluc

Lambert Carine	Adjointe	Saint Hilaire de Chaléons
Le Meillat G.	Conseiller municipal	Saint Jean de Boiseau
Chanu Luc	Adjoint	Saint Jean de Boiseau
Guillaume Danièle	Adjointe	Saint Léger les Vignes
Beilvert Pierre	Adjoint	Saint Léger les Vignes
Grolier Patrick	Maire	Saint Léger les Vignes
Evain Pascal	Adjoint	Saint Père en Retz
Le Garzic Karine	Adjointe	Saint Viaud
Gandolphe Myriam	Députée espaces verts agriculture	Saint-Herblain
Gérard Didier	Député environnement	Saint-Herblain
Denis Marc	Conseiller municipal délégué	Saint-Herblain
Beillevaire Pierre	Adjoint	Saint-Mars de Coutais
Derangeon Mickaël	Adjoint	Saint-Mars de Coutais
Clavier Philippe	Conseiller municipal	Saint-Mars de Coutais
Charrier Jean	Maire	Saint-Mars de Coutais
Caillon Xavier	Adjoint	Savenay
Bocquet Christophe	Maire	Vue

82 élus ont pris part aux réunions du Groupe de réflexion entre 2018 et 2022

## DELIBERATIONS DES COMMUNES



ESTUARIUM  
LA DYNAMIQUE PATRIMOINE



Nombre de membres :  
En exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 26 août 2015  
Date d'affichage : le 16 août 2015

Le trois septembre deux mille quinze, sur convocation en date du vingt six août, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Présents : André Gauthier, Angélique Duval-Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Nathalie Flauraud, Alain Gail, Anne-Cécile Segaud, Françoise Bouttefort, Cécile Defebvre, Adeline Descamps, Ludovic Fouquet, Jean Gonnord, Magali Girard, Vincent Guichard, Daniel Lecomte, Emmanuel Lemercier, Sandra Puillandre, Elodie Sabathier, Virginie Rolland.

Pouvoirs : Michel Gilquin donne pouvoir à Michel Guillard  
Jean-Claude Bonhomme donne pouvoir à André Gauthier

Monsieur Alain Gail est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.21.21.

**Objet : Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire**

La Région des Pays de la Loire a engagé une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 20 voix pour et 3 abstentions, confirme son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.

Fait à La Chapelle-Launay  
Le 8 septembre 2015

Le Maire  
Jacques DALIBERT



Accusé de réception en préfecture  
044-214400335-20150903-DE-0006-2015-09-  
DE  
Date de télétransmission : 14/09/2015  
Date de réception préfecture : 14/09/2015





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VIAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de M. CHERAUD Roch, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Nombre de votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

**PRESENTS** – CHERAUD R. - LE GARZIC K. - GUCHET T. – OLIVIER S. - OLIVIER M. – AVRIL S. BOUCART O. - CHAUVELON C. – DE FOUCHER B. – GROLLIER M. – LOR S. – MASSON C.

**EXCUSES** : BUCCO B

**POUVOIR** : TRICHET B. à CHERAUD R. - OLIVIER Y. à OLIVIER M. - HOUET E. à OLIVIER S. - LAGACHE A à LOR S. - LEDUC J. à AVRIL S. - VIGIER C à DE FOUCHER B.

Monsieur Michel OLIVIER a été élu secrétaire

2016-05-12

### **OBJET : PROJET DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a décidé de poursuivre le processus de préfiguration d'une Réserve Naturelle Nationale sur l'Estuaire de la Loire (RNN).

Dans le cadre des procédures requises, Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique a invité les élus et les partenaires concernés à une réunion du « comité de préfiguration » le 5 juillet 2016. Le projet de rapport sera consultable très prochainement sur le site de la Préfecture. Les collectivités doivent faire part de leurs remarques avant le 16 septembre 2016.

Compte tenu des délais très restreints qui nous sont accordés et sans attendre une analyse complète des documents, je vous propose de vous prononcer en faveur d'un Parc Naturel Régional (PNR) au lieu d'une Réserve Naturelle Nationale.

Le PNR nous semble offrir de meilleures garanties d'équilibre entre la protection de la biodiversité et le nécessaire développement du territoire. Il permettrait une gestion plus proche des préoccupations des élus, des habitants, des agriculteurs et autres usagers traditionnels des espaces de l'estuaire. Il éviterait de compromettre les projets d'infrastructures nécessaires au développement du Sud-Estuaire, ainsi que les activités agricoles, touristiques et de loisirs.

### **MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Accusé de réception en préfecture  
044-214401929-20160707-2016-05-12-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2016  
Date de réception préfecture : 18/07/2016

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Place de la Mairie - 44320 SAINT-VIAUD

Tél. : 02 40 27 53 14 - Fax : 02 40 27 60 97 - e-mail : mairie.stviaud@wanadoo.fr

Département de Loire Atlantique - Commune de Cordemais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-86

**OBJET : PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE**

L'an deux mille seize, le dix neuf décembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le douze décembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël GEFFROY, Maire.

Etaient présents :

Joel GEFFROY, André LANCIEN, Thierry GADAIS, Sylvie JOBERT, Xavier TROCHU, Marie Emmanuelle DURAND, Eric LEMERLE, Stéphanie CHEVE, Sophie GUYOT, Laurent ROSSI, Solène LAUNAY, Katell VILLAMAUX, Pascal PHILIPPE, Yves-Marie DELANOE, Alexia ROUSSEAU, Cécile SACHOT, Daniel GUILLE, Lydie RETAILLEAU, Raphael ROLLAND, Didier CHAUVIERE

Etaient absents excusés :

Catherine JOSSE ayant donné procuration à Marie Emmanuelle DURAND

Huguette JARNOUX ayant donné procuration à Sylvie JOBERT

Christophe DURANCE ayant donné procuration à Thierry GADAIS

Monsieur Eric LEMERLE a été désigné secrétaire de séance

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'Association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un Parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.

Adopté à l'unanimité

Le Maire,

Joël GEFFROY,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.





DÉPARTEMENT de la LOIRE-ATLANTIQUE

M A I R I E

DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

Email : mairie.cheixenretz@orange.fr

www.cheixenretz.fr



*Nombre de membres*

*En exercice : 13*

*Présents : 9*

*Nombre procurations : 4*

*Date de la convocation*

*18/01/2017*

*Date d'affichage*

*30/01/2017*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

*L'an deux mille dix-sept, le 27 janvier à 19 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
Cheix en Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Mr Luc NORMAND, Mme Mauricette HELLO,  
Mme Marie-Pierre BOUE, Mr Jean- Christophe AUBINAIS, Mr  
Philippe AVERTY, Mr Thierry AVRIL, Mr Alain GAUTIER, Mme  
Alexandra CLERMONT RENAUD, Mme Anaïs ROUET

Absents : excusés, Mme Nelly MOYON ayant donné procuration à  
Mr Alain GAUTIER, M. José ORTEGA ayant donné procuration à M.  
Luc NORMAND, Mme Frédérique PIGRÉE ayant donné procuration  
à Mme Mauricette HELLO, Mr Bruno GUITTENY ayant donné  
procuration à Mme Marie-Pierre BOUE

Mme Anaïs ROUET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** : -5-Environnement 5.1 Parc naturel régional de l'Estuaire de la Loire

La Région des Pays de la Loire a engagé depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes à cet effet.

L'Association ESTUARIUM a été missionnée par le Conseil régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que ce dernier ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un Parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention :**

- *confirme son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.*
- *Il indique également son opposition au choix d'une « réserve naturelle » qui mettrait le territoire sous cloche.*

Extrait Certifié Conforme,  
Le 30 janvier 2017  
Le Maire,  
Luc NORMAND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU MARDI 7 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de VUE, dûment convoqué le 28 février 2017, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Christophe BOCQUET, en séance ordinaire, le mardi sept mars deux-mil dix sept à vingt heures.

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe BOCQUET, Patrick LEHOURS, Nadia THOMAS, Laurent GROLLIER, Ginette WERLER, Odile NORMAND, Nadège HALLIER, Stéphane GOOSSENS, Franck PARIS

**ETAIT EXCUSE** : Benjamin LERAY qui a donné pouvoir à Nadia THOMAS

**ETAIENT ABSENTS** : Johanna BERTIN et Franck SULPICE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Ginette WERLER

Membre du Conseil Municipal en exercice 12 – présents 9

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

---

**DCM 2017 – 0305 – PARC NATUREL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la région des pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**CONFIRME** son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Christophe BOCQUET



Accusé de réception en préfecture  
044-214402208-20170307-DCM005032017-  
DE  
Date de télétransmission : 09/03/2017  
Date de réception préfecture : 09/03/2017





6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT  
02.40.27.51.96 - FAX 02.40.27.72.45  
e-mail accueil@corsept.fr

N° 027-2017

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de CORSEPT**

**Séance du 20 mars 2017**

\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le 20 mars à 20 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué le 13 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BENBELKACEM Patricia, Maire.

**Présent(e)s :** Laurence AUGER, Patricia BENBELKACEM, Noël BRODIN, Sylvie CERCLERON, Armel CHEVALIER, Pascal CHEVALIER, Bernard DOUAUD, Marie-Paule DOUAUD, Hervé GENTES, Jean-Claude LEBLANC, Claude LORMEAU, Monique LOUE, Lydiane MAHE, Jérémy OLIVIER, Yvan PEIGNET, André PICHERY, Chantal REDOR.

**Absent(e)s représenté(e)s :** Marie-Françoise BELLUT avec pouvoir à Monique LOUE

**Absent(e)s excusé(e)s :** Mélanie DOUAUD

**Absent(e)s :**

**Secrétaire de séance :** Hervé GENTES

**QUORUM ATTEINT**

**XXXXX**

**OBJET : PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL – VŒU POUR LA POURSUITE DU PROJET DE P.N.R. ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU**

Suite à la présentation faite au Conseil municipal le 6 février 2017 par Madame STEPHAN de l'association Estuarium ;

Compte tenu de l'intérêt, notamment écologique, économique et touristique, de voir émerger un Parc Naturel Régional Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu ;

Considérant qu'un Parc Naturel Régional est moins contraignant qu'une réserve naturelle nationale ;

Considérant que ce projet est le fruit d'une concertation initiée en 2011, à laquelle les communes et d'autres acteurs locaux ont été associés ;

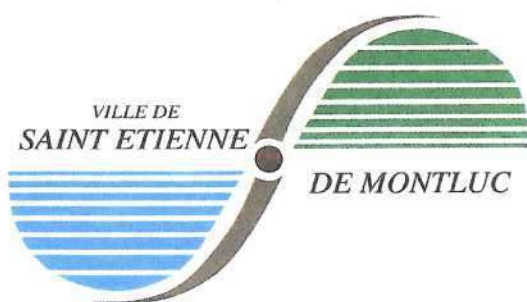
Considérant que l'étude de faisabilité a conclu à la pertinence de poursuivre la concertation dans une démarche de création d'un P.N.R. Estuaire de la Loire et Lac de Grand Lieu ;

Le Conseil municipal formule le vœu que la concertation pour la création du P.N.R. Estuaire de la Loire et Lac de Grand Lieu, notamment pour la rédaction de la future charte, soit engagée.

**Madame Le Maire,  
Patricia BENBELKACEM**



Accusé de réception en préfecture  
044-214400467-20170320-027-2017-DE  
Date de télétransmission : 24/03/2017  
Date de réception préfecture : 24/03/2017



Le 8 mars 2017

**Le Maire de SAINT ETIENNE DE MONTLUC**  
à  
Monsieur Thierry GADAIS  
ESTUARIUM  
2 avenue des Quatre Vents  
44360 CORDEMAIS

Administration générale - Vie associative  
Florence ALLAIS - 02 40 86 96 96

**N/REF :** RN/FR/FA/137

**OBJET :** **Projet de parc naturel régional de l'estuaire et du lac de Grand Lieu**

Monsieur le Président,

Je fais suite à notre rencontre du 9 février dernier concernant le projet de création d'un parc naturel régional sur notre territoire.

Ce dossier a été présenté en réunion de bureau municipal le 13 février 2017. Celui-ci a pris connaissance des enjeux mais porte plusieurs interrogations, notamment en matière financière et réglementaire. Il n'est pas opposé, par principe, à la conduite d'études préalables considérant les opportunités pour la valorisation du patrimoine naturel.

Néanmoins, ce projet doit être mené en complémentarité avec les initiatives locales et ne saurait être source de contraintes supplémentaires.

Au contraire, cet outil, s'il devait voir le jour, devra favoriser la simplification et la coordination des règles existantes et des politiques publiques sur le territoire Estuaire-Grand Lieu.

Bien évidemment, la réflexion engagée par le bureau municipal devra se poursuivre prochainement au sein de l'assemblée délibérante.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,  
  
Rémy NICOLEAU

Département  
de  
LOIRE ATLANTIQUE

Arrondissement  
de NANTES

Canton de BLAIN

## MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE MONTLUC

### EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance publique du 1<sup>er</sup> JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept  
Le premier juin à vingt heures trente,  
Le Conseil municipal de Saint Etienne de Montluc  
S'est réuni à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Rémy NICOLEAU, Maire,  
Suivant convocation transmise le 24 mai 2017.

#### PRÉSENTS :

Monsieur Rémy NICOLEAU, *Maire,*

#### *Assisté de :*

Madame Claudine SACHOT, Monsieur Christian HILLAIRET, Madame Sylvie PONTOIZEAU, Monsieur Guy FRESNEAU, Mesdames Maya PFEFER, Solange RENELEAU, Monsieur Yves TAILLANDIER, *Adjoint,*

Messieurs Michel PACINI, Eric ELLEOUET, Alain FARCY, Mesdames Muriel BRIAND, Sylvie GREBAUT, Monsieur Hervé BONNET, Mesdames Isaline PERRY, Céline LACOSTE, Alizée GUILLARD, Micheline CHARPENTIER, Monsieur Pascale BODET, Madame Cécile SANZ, Monsieur Michel QUIRION, Madame Judith LERAY, *Conseillers municipaux.*

#### ASSISTAIT EGALEMENT :

Monsieur Franck RICHARD, *Directeur général des services*

#### EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur François ROULEAU à Madame Claudine SACHOT
- Monsieur Arnaud GIRARD à Monsieur Rémy NICOLEAU
- Madame Isabelle PERDRIEU à Madame Solange RENELEAU
- Monsieur Sébastien SIROT-DEVINEAU à Monsieur Christian HILLAIRET
- Madame Evelyne LE QUENVEN à Madame Céline LACOSTE
- Madame Delphine DOCEUL à Madame Alizée GUILLARD
- Monsieur Fabien PHILIPPEAU à Madame Sylvie PONTOIZEAU

#### SECRÉTAIRE :

Madame Alizée GUILLARD a été élue secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.



Accusé de réception en préfecture  
044-214401580-20170601-DEL17316-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2017  
Date de réception préfecture : 08/06/2017



**OBJET : CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND-LIEU : AVIS DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur Rémy NICOLEAU, Maire

Exposé :

Un parc naturel régional est un territoire rural, habité dont l'équilibre reste fragile. Classé par décret pour quinze ans renouvelables, il doit protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire grâce à une politique d'aménagement et de développement économique, social et culturel, exemplaire et durable.

La région Pays de la Loire a engagé depuis 2013 une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional (PNR) autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand-Lieu.

L'association Estuarium a été missionnée par le conseil régional des Pays de la Loire pour vérifier l'intérêt des communes et intercommunalités concernées à poursuivre la réflexion autour du projet PNR, avant qu'il ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation.

Le territoire de la ville de Saint Etienne de Montluc est inclus dans les périmètres de réflexion de l'étude de faisabilité du PNR estuaire de la Loire.

Dans le cadre de cette étude, l'avis de la commune est sollicité.

Décision :

Après avis de la commission "Développement durable" du 3 mai 2017 et de la commission "Aménagement rural et urbain" du 10 mai 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

↪ **A L'UNANIMITÉ,**

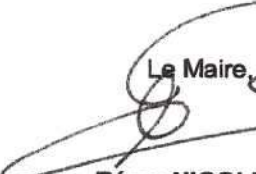

↪ **NE S'OPPOSE PAS à la poursuite d'études de faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand-Lieu, sous les réserves suivantes :**

- Ces études devront être menées en concertation avec tous les acteurs du territoire ;
- Ce projet ne saurait être source de contraintes, ni de charges supplémentaires ;
- Cet outil devra favoriser la simplification et la coordination des règles existantes et des politiques publiques sur ce territoire.

FAIT ET DELIBERE A SAINT ETIENNE DE MONTLUC,

EN L'HOTEL DE VILLE, LE 1 JUIN 2017.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401580-20170601-DEL17316-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2017  
Date de réception préfecture : 08/06/2017

Le Maire,    
**Rémy NICOLEAU**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALVILLE

\*\*\*

Séance du 22 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 mai, à vingt heures, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, le conseil municipal de la commune de Malville, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves ESNAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le conseil municipal avait été convoqué, par pli à domicile en date du 15 mai 2018 adressé par voie postale le 16 mai 2018 et la convocation avait été affichée à la porte de la Mairie le 16 mai 2018.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BAYO Dominique, BIDAUD Dominique, BOUCHEREL Dominique (arrivé à 20H09), BRIAND Patrick, ESNAULT Jean-Yves, FONTAINE Alain, JANVIER Magali, JOALLAND Sandrine, LEJEUNE Martine, LERAT Sylvette, LOEUILLET Régis, MAROT Bernard-Pascal, ROCHETEAU Pascale, SAMBRON Elodie, TERRIER Daniel, THEBAUT Sylvie.

**Absents excusés :** Mme Marie-Thérèse BREVET pouvoir à Mme LERAT, M. Chantal FOURAGE pouvoir à M. BIDAUD, Mme HELIOT pouvoir à M. BOUCHEREL, M. Tony LOQUET pouvoir à M. ESNAULT, M. Romain MOTHES pouvoir à M. FONTAINE.

**Absents :** M. Dominique MANACH, Mme Aude CHIRON

### ❖ Vérification du quorum par le Président de séance

Nbre de conseillers municipaux élus	23
Nbre de conseillers municipaux présents physiquement à l'ouverture de la séance	15
Nbre de conseillers municipaux nécessaires pour obtenir le quorum	12

Le Président de séance déclare le quorum atteint, par conséquent, la séance est donc ouverte.

❖ **Nomination secrétaire de séance : M. Alain FONTAINE**

### Délibération n°2018-41 Projet de parc naturel régional de l'Estuaire de la Loire - Nomenclature n°8.4.2

M. ESNAULT indique qu'une note complémentaire était jointe à la note de synthèse.

M. ESNAULT expose :

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

En effet, ce territoire se caractérise à la fois par des espaces remarquables, riches en biodiversité, et la présence d'activités économiques structurantes. Or l'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire offre une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le nord et le sud, en créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création de ce parc. Cette mission bénéficie du financement de la Région.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. ESNAULT et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

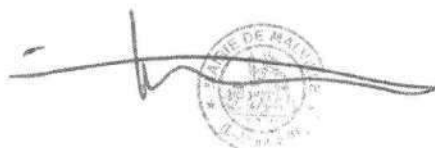
- Décide de faire part à la Région de son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.

- Désigne comme représentant pour siéger au groupe de réflexion : M. Dominique MANACH et M. Alain FONTAINE

Jean-Yves ESNAULT

1er Adjoint délégué du Maire

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
A Malville, le 23 mai 2018





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22/05/2018

<b>Date de convocation :</b> 15/05/2018	L'an 2018, le lundi 09 avril à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Bouée, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NICOLAS Jean-Paul, Maire, en session ordinaire.
<b>Date d'affichage :</b> 15/05/2018	<b>Présents :</b> NICOLAS Jean-Paul, MONNIE Alain, RENOUS Evelyne, BIORET Jean-Pierre, LEBORGNE André, SURGET Chantal, RAFFIN Catherine, PINEAU Frédéric, GUICHARD Jérôme.
<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 14 Présents : 09 Votants : 11	
<b>Vote</b> <b>A l'unanimité</b> Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	
	<b>Absents excusés :</b> Mme VANNERAUD Marie-Odile <b>Absents :</b> Mme CRUSSON Josée
	<b>Procuration :</b> Mr AMIAUD Louis à Mr LEBORGNE André Mme GECHELE Dominique à Mr GUICHARD Jérôme
	<b>A été nommée secrétaire :</b> Mme SURGET Chantal
Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE Le : Et Publication du :	

**DCM 2018-05-06 : Objet : Parc National Régional**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'Association ESTUARIUM a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits, et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Jean-Paul NICOLAS

Accusé de réception en préfecture  
044-21440194-20180522-2018-05-06-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

**MAIRIE de BRAINS**  
2 place de la Mairie  
44830 BRAINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19/06/2018**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 22  
Présents : 20  
Votants : 20

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2018.

**PRÉSENTS :**

Laure BESLIER, Jean-Noël HUVELIN, Régine COJEAN, Bruno PAUPIER, Magali ROUDOUKINE, Yves MORIN, Anne SUPTILLE, Rémi AMAILLAND, Karine GINGREAU, Chantal BARBEREAU, Fabrice LECROQ, Fabienne LÉDÉE, Lydie PICARD, Julien AMAILLAND, Natacha MARPAUD, Michel GUICHARD, Mickaël PÉRON, Stéphanie DUVAL, Isabelle BIGOT, Véronique LE CADET.

**ABSENTS :**

Hervé THOBIE ayant donné procuration à Laure BESLIER,  
Ludovic DRONET ayant donné procuration à Régine COJEAN.

Isabelle BIGOT a été désignée secrétaire de séance.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

La région des Pays-de-la-Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand-Lieu afin de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. Il permettrait notamment de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles. C'est un projet collectif porté par les communes réunies au sein de cette instance pour sensibiliser, innover, accueillir, coordonner, travailler ensemble. C'est un projet ascendant de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. L'étude de faisabilité réalisée en 2014, à l'initiative de la région, a confirmé la pertinence et les plus-values de cette démarche sur le territoire. L'association Estuarium, missionnée par le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, est intervenue auprès des communes et intercommunalités concernées pour leur donner les tenants et les aboutissants d'un tel projet et recueillir leurs avis avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

Depuis, un groupe de réflexion a été créé, il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'élus qui souhaitent poursuivre la discussion, tant pour exprimer ses attentes que pour prendre toute la mesure de la démarche. Il est demandé aux différentes collectivités intéressées de se prononcer sur l'opportunité de poursuivre la réflexion sur cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONFIRME** son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation d'un parc.
- **DÉCIDE** de désigner madame Régine COJEAN, adjointe au patrimoine, cadre de vie et environnement, pour siéger au groupe de réflexion.

Brains, le 25 juin 2018

Le Maire,  
Laure BESLIER



Reçu en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :



**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2018.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme VALLEE G., Mme MERLET C., Mme MELLERIN N., Mme GUITTENY L., M. EVAIN P., Adjoints, Mme MONNIER M., M. BOUYER J.P., Mme LERAY A., M. LANDAIS M., M. MICHOU E., Mme LEDUC S., M. MELLERIN T., Mme BERTHEBAUD E., Mme RONDINEAU C., M. QUELEN C., M. GUITTONNEAU J.Y., Mme TOUCANNE J., Mme LUCAS B., M. DURAND C. Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. LOREAU Y. donne pouvoir à M ; MICHOU E., Mme COTTAIS A. donne pouvoir à M. EVAIN P., M. PORCHER M. donne pouvoir à M. MELLERIN T., Mme GROLLIER A. donne pouvoir à Mme MONNIER M., M. GAUTIER S. donne pouvoir à Mme VALLEE G., M. HERITEAU M. donne pouvoir à Mme TOUCANNE J.

**SECRETAIRE :**

Mme BERTHEBAUD Elisabeth.

**Délib. : 2018/8.8.6/045**

**OBJET : PARC NATUREL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la région des pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- confirmer son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre AUDELIN**

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401879-20180625-2018886045-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 27-06-2018

Publication le : 27-06-2018





Ville de SAINT-BREVIN-LES-PINS  
(44250)

Conseil Municipal  
Séance du 25 juin 2018  
N° 2018- 059

**Présents** : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur BEAULIEU, Madame BOUTIN, Monsieur FERRÉ, Monsieur CHÉNEAU, Madame GAUTREAU, Monsieur GUÉRIN, Madame LE BERRE, Monsieur DEVILLE, Madame GARRY, Monsieur GOURNAY, Monsieur CHÉREAU, Monsieur GOLHEN, Madame PIOT, Madame DAUBRESSE-CHASLE, Monsieur OUISSE, Madame VOISIN, Monsieur TOURET, Madame KUHN, Monsieur FOUGLÉ, Madame ROBERT, Madame MACAIRE-LE LAMER, Monsieur REVERDY, Madame JOLLY-TRIVIERE formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

- Madame PEETERS qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE
- Madame DUMAS qui a donné pouvoir à Monsieur CHÉREAU
- Monsieur BEILLEVAIRE qui a donné pouvoir à Monsieur TOURET
- Monsieur KARIM qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Madame HERBOUILLER qui a donné pouvoir à Monsieur GOURNAY
- Madame CORNEC qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU
- Monsieur FERET qui a donné pouvoir à Monsieur FERRÉ
- Monsieur ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Monsieur REVERDY

**Secrétaire** : Madame VOISIN



## PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la Région.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à la poursuite de la réflexion sur l'opportunité ou non de créer un Parc Naturel Régional Estuaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 31 voix pour et 2 oppositions**

*Date de la convocation : 19 juin 2018  
Date d'affichage en Mairie : 28 juin 2018*

Le Maire,



Yannick MOREZ



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

L'an deux mil dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 19 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-HERBLAIN, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE MAIRE, Marcel COTTIN, Christine NOBLET, Dominique TALLÉDEC, Farida REBOUH, Laurent NOBLET, Yamna CHRIRAA, Sébastien ROYER, Driss SAID, Jean-François TALLIO, Françoise DELABY, Baghdadi ZAMOUM, Jean-Claude ROHO, Béatrice SULIM-GÉMIEUX, Jean Pierre FROMONTEIL, Ghislaine CARREZ, Anne-Marie TRÉMEAUD, Marie-Hélène NEDELEC, Marc DENIS, Didier GÉRARD, Sandrine DUPORT, Jocelyn BUREAU, Sandrine BUCHOU, Étienne LECHAT, Myriam GANDOLPHE, Nelly LEJEUSNE, Solen PÉDRON, Jean-Benjamin ZANG, Matthieu ANNÉREAU, Jeannick CAVALIN, Ferréol DE VALICOURT, Hugues DE LA ROULIÈRE, Amélie DUPONT, Stéphane HUGUET, Marie-Cristel ONILLON

### EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Catherine ABIDI à Jean Pierre FROMONTEIL, Jean-Yves BOCHER à Dominique TALLÉDEC, Liliane NGENDAHAYO à Yamna CHRIRAA, Florian DEBRET-DUPUIS à Jean-Claude ROHO, Tanguy GRASSET à Hugues DE LA ROULIÈRE

### ABSENTS :

Pauline LE CLECH, Nathalie BULTEL, Yann VIGOUROUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2018-049

OBJET : PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU GROUPE DE RÉFLEXION

Le Maire certifie que cette délibération a été :  
Reçue à la Préfecture de Nantes le 27 juin 2018  
Affichée à la porte de la Mairie le 28 juin 2018

DÉLIBÉRATION : 2018-049  
SERVICE : DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ET DE L'ENVIRONNEMENT

OBJET : PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU GROUPE DE RÉFLEXION

**RAPPORTEUR : Myriam GANDOLPHE**

En 2017, l'association ESTUARIUM a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de Loire pour recueillir l'avis de l'ensemble des communes et intercommunalités concernées par un projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, suite à une étude de faisabilité dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Cette étude rappelle en préalable qu'un parc naturel régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères. C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire.

Ses missions sont de :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.

La première étape de l'étude, a permis de déterminer que ce projet de parc répondait d'ores et déjà aux deux premiers critères nationaux de classements des parcs naturels régionaux, à savoir :

- Un patrimoine naturel et culturel et paysager de qualité et reconnu mais fragile et menacé
- Des limites territoriales pertinentes en fonction du patrimoine identifié.

Le périmètre envisagé intègre la commune de Saint Herblain.

Le rôle d'un PNR est défini par chaque territoire et ses acteurs, en fonction de ses enjeux, de ses besoins et en articulation avec les acteurs en place.

Lors des différents temps de concertation menés dans le cadre de cette étude de faisabilité, les acteurs ont commencé à réfléchir aux plus-values que pourrait apporter un PNR sur le territoire.

Selon eux, le Parc pourrait :

- Développer le lien Nord-Sud au bénéfice d'un développement concerté, cohérent et équilibré de l'estuaire. Le PNR pourrait ainsi constituer un « pont culturel » entre le Nord et le Sud de l'Estuaire et renforcer les liens Amont-Aval,
- Animer un espace de dialogue entre les différents acteurs du territoire. Les participants partagent le constat de nombreuses initiatives et acteurs sur le périmètre d'étude. Plus que de mener de nouvelles actions ou créer de nouveaux dispositifs, le PNR pourrait s'attacher à relier les initiatives existantes, sur certains sujets,
- Participer à la construction d'une identité autour d'un projet de territoire partagé et développer une culture commune et un sentiment d'appartenance, par exemple autour du fil conducteur de l'eau,
- Être un médiateur à l'écoute de l'ensemble des acteurs pour apporter une vue d'ensemble des problématiques du territoire et aider à la résolution de conflits d'usage d'un territoire rassemblant plusieurs vocations.

Plus concrètement, le PNR pourrait aussi, par exemple, développer une offre de tourisme durable reliant les initiatives existantes et multiplier les points de vue sur le fleuve, mettre en place la marque Parc et accompagner les filières valorisant les ressources locales. Plus globalement, le Parc pourrait travailler à développer le lien entre les habitants et leur territoire.

L'étude conclut que l'outil Parc Naturel Régional est adapté pour développer, sur ce territoire, un projet de préservation et développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

Les acteurs du territoire, concernés par ce projet ont été sollicités pour émettre un premier avis sur leur intérêt pour cette démarche. Le rapport d'études joint met en avant un intérêt certain pour cette démarche particulièrement de la part des communes. Elles y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions des acteurs, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des deux rives de Loire sur des problématiques communes.

Cependant des questionnements subsistent et les communes souhaitent en savoir plus sur le fonctionnement d'un parc, les plus-values apportées, les aspects financiers et la complémentarité des compétences de cet outil avec ceux déjà existants.

Ainsi l'idée à l'automne d'un colloque sur le fonctionnement des parcs rassemblant tous les acteurs est proposée afin de démontrer l'intérêt de la création d'un Parc Naturel Régional.

Les communes concernées sont aujourd'hui sollicitées pour s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil Municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner Madame Myriam Gandolphe, comme représentante de la commune au groupe de réflexion pour le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'aménagement durable de la ville à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité des membres présents.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
EN MAIRIE, le 09 JUIN 2018



POUR LE MAIRE  
L'Agent Communal Délégué

**Catherine BARNETEAU**

*CP*





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

N° 6/2018  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 28

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2018

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Freddy HERVOCHON, Marie-Bernadette BOUREAU Jacques CHATEAU, Nicole LE BLEVENEC, Régis BERBETT, Audrey GUITTONNEAU, Adjoint, Yves SALLARD, Bénédicte PICHENOT, Laurent LOUVET, Jacqueline GAUDIN, Yannic FLYNN, Philippe LEMAIRE, Chantal SUREAU Bernadette BERTET, Marie-Claire GOBIN, Jacques EPERVRIER, Luc ELINEAU, Martine OIZILLON, Erwan GOUIFFES et Roger BLANLOT, Conseillers municipaux.

**EXCUSES** : Nicole CHOTARD (pouvoir à Jacques GARREAU), Grégory SIRAUDEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Julien LE COUTURIER (pouvoir à Audrey GUITTONNEAU), Béatrice KERBOUL (pouvoir à Régis BERBETT), Gwénaëlle PENISSON (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Gwénaëlle THOMAS (pouvoir à Marie-Claire GOBIN).

**ABSENT** : Camille AUTRUSSEAU

### 2) PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

La Région de Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

L'estuaire de la Loire est un territoire complexe. Il se caractérise à la fois par des espaces naturels remarquables, riches en biodiversité, et la présence d'activités économiques structurantes (activités industrialo-portuaires, agriculture de marais, etc). L'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire offre une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

Or, ce territoire estuarien existe. Il présente, de par sa géographie et sa profondeur historique, une unité originelle et originale qui se lit toujours à travers des éléments du patrimoine bâti, paysager, immatériel,... parfois méconnus, le plus souvent peu valorisés ou isolément. Demain, ce patrimoine peut devenir, à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, une ressource touristique, aujourd'hui sous-exploitée.

Un Parc Naturel Régional serait une opportunité pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. Il permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles. Il offrirait ainsi une vue d'ensemble des problématiques du territoire. C'est un projet collectif porté par les communes réunies au sein de cette instance pour sensibiliser, innover, accueillir, coordonner, travailler ensemble. C'est un projet ascendant de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

L'étude de faisabilité réalisée en 2014, à l'initiative de la Région, a confirmé la pertinence et les plus-values de cette démarche pour le territoire.

En 2017, l'association Estuarium, dans le cadre de son programme de développement « La Cité de l'estuaire » soutenu par Nantes métropole, Estuaire et Sillon, Sud Estuaire et Pomic Agglo Pays de Retz, est intervenue auprès des communes et intercommunalités concernées, pour leurs donner les tenants et aboutissants d'un tel projet.

Depuis, un groupe de réflexion a été créé, il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'élus qui souhaite poursuivre la discussion, tant pour exprimer ses attentes que pour prendre toute la mesure de la démarche.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'engagement de la Ville de Bouaye dans cette démarche.

Il est proposé au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et Développement économique du 27 juin 2018,  
Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 27 juin 2018,

- D'engager la Commune dans la réflexion sur le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu ;
- De désigner M. Jacques Garreau, Mme Audrey Guittonneau, M. Yves Sallard et Mme Marie-Claire Gobin comme représentants de la Commune pour siéger au groupe de réflexion ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- engage la Commune dans la réflexion sur le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu ;
- désigne M. Jacques Garreau, Mme Audrey Guittonneau, M. Yves Sallard et Mme Marie-Claire Gobin comme représentants de la Commune pour siéger au groupe de réflexion ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme  
Bouaye, le 9 juillet 2018  
Le Maire,  
Jacques Garreau





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre à 20h00**

**Le Conseil municipal de la commune de la Montagne,**

**Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Fabien GRACIA, Maire**

**Date de convocation du Conseil municipal : 06 octobre 2021**

**Présents :**

**Fabien GRACIA, Alain MOINARD, Sophie MOURLEVAT, Jacky DUVAL, Valérie LE TROUHER, Sabrina GALLE, Julien BETUS, Christophe MARTIN, Nathalie CERF, Jean-François GERVOT, Enora JUHEL, Alain LOIRAT, Sylvie BIHAN-FOULGOT, Romain GASCHER, Marie BARTHE, Anaïs BACHELIER, Pierre MOCQUARD, Yves MALARY, Yves ARMAND, Martine CURY, Patrice GUILLOT, Catherine GENDRONNEAU, Julien BOIBOUVIER, Thierry FOUCHER, Géraldine QUINTON, Clément FENDER.**

**Procurations :**

**Alexandra SEVESTRE à Jacky DUVAL,  
Gaëtan ROUSSEAU à Sophie MOURLEVAT,  
Sabine BOUCHARD à Christophe MARTIN.**

**Nombre de Conseillers : - Présents : 26 - Absents : 3 absents avec pouvoir - Votants : 29**

**Secrétaire de séance : Yves MALARY**

---

**Rapporteur : Alain MOINARD**

**OBJET : Aménagement Urbain et Technique**

**12. Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire**

**Réf. Démat. : 8.4.4**

---

**EXPOSÉ**

**(Valant note explicative de synthèse, art. L2121-12 du CGCT)**

L'idée d'un Parc Naturel Régional (PNR), pour développer et valoriser l'Estuaire de la Loire, est ressortie des débats des Assises régionales de la Loire et de l'Estuaire, organisées en 2011 par la Région Pays de la Loire.

En 2014, l'étude de faisabilité a confirmé la pertinence de création d'un PNR pour le territoire. Les propositions issues de cette étude ont été présentées aux collectivités concernées et aux acteurs locaux, lors de rencontres territorialisées au cours de l'année 2015.

Suite à la consultation lancée en direction des communes, la municipalité de La Montagne, comme 22 autres, s'est positionnée pour intégrer et soutenir ce projet. Une délibération a été prise au Conseil Municipal du 5 juillet 2018.

Une nouvelle délibération est nécessaire suite à une erreur dans l'écriture de celle prise en 2018.

## DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date 05 juillet 2018,

VU l'avis favorable du comité consultatif Cadre de Vie, Urbanisme, Economie locale, mobilités, énergies, écologie en date du 15 septembre 2021,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune du projet de constitution du Parc Naturel Régional,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

**1° De confirmer son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet ; notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc,**

**2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Délibération approuvée à l'unanimité**

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Montagne, le  
Le Maire

19/10/2021



Publié, le  
Le Maire

19/10/2021 (Loire-Atl.)







**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 2 JUILLET 2018**

L'an deux mil dix huit

Le : 2 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEMASSON, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : Le 26 juin 2018

Nombre de conseillers :    - en exercice    : 27  
                                  - présents       : 21  
                                  - votants       : 27

**PRESENTS** : Jean-Claude LEMASSON - Valérie LIEPPE de CAYEUX - Pierre PERAN - Isabelle KOUASSI - Patrick BAGUE - Anne NAIL - Jérôme BRIZARD - Thérèse BARILLERE - Daniel COUTANT- Françoise BENOIT GUINE - Solange LAGARDE BELKADI - Pascale DESTRUMELLE - Fabien GUERIZEC - Cécile BERNELAS - Pascal HEGRON - Pierre CORRE - Jacques EZEQUEL - Martine POTIER - Antony BOUCARD - Virginie JOUBERT - Mickael EVELINGER

Dominique NAUD avait donné procuration à Anne NAIL  
Pierre LABEEUW avait donné procuration à Pierre PERAN  
Jacques LAMAZIERE avait donné procuration à Valérie LIEPPE de CAYEUX  
Sylvie GOUJON avait donné procuration à Jean-Claude LEMASSON  
Elise GROS avait donné procuration à Mickael EVELINGER  
Damien HUMEAU avait donné procuration à Virginie JOUBERT

Pascale DESTRUMELLE a été désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401507-20180705-DEL2018\_059-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2018  
Date de réception préfecture : 05/07/2018

**MAIRIE SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU**

**DÉLIBÉRATION N°2018/059 – CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018**

**Projet de Parc Naturel Régional Estuaire de la Loire et lac de Grand Lieu**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu. Avec l'ambition de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilite la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

Ce projet de parc permettrait notamment de renforcer les liens entre les parties nord et sud de la Loire, créant de ce fait un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

Une étude de faisabilité réalisée en 2014 à l'initiative de la Région a confirmé la pertinence de cette démarche pour le territoire.

En 2017, l'association Estuarium – avec le concours financier de la Région – a réalisé un travail de sensibilisation auprès des communes et intercommunalités concernées. Un groupe de réflexion a été créé afin de poursuivre les échanges.

Il est proposé que la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu s'inscrive dans cette démarche de réflexion devant conduire à déterminer la faisabilité ou non d'un futur parc naturel régional.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Fait part** de son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à accomplir toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Claude LEMASSON



Accusé de réception en préfecture  
044-214401507-20180705-DEL2018\_059-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2018  
Date de réception préfecture : 05/07/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 9 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Chaumes-en-Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, en mairie annexe de Chéméré, sous la présidence de Monsieur LECLEVE, Maire.

Etaient présents : MM. LECLEVE Georges, LAIGRE Joseph, GUILBAUD Hubert, CROM née HAMON Anne, GRAVOUIL Michel, GRELLIER Yves, HALGAND née MALENFANT Karine, BRIANCEAU Philippe, DEBEAULIEU née BROSSARD Catherine, CHAUVET Gérard, DROUET Jacky, GARDELLE née GARRAUD Pascale, FOUQUET née RENOUE Karine, PONEAU née AUDION Michelle, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, BARREAU née FIOLEAU Isabelle, GOUY née MICHELOT Valérie, EVIN née GILLET Céline, PASQUEREAU née RENOUE Elisabeth, MORICE née GRIVAUD Nathalie, DELAUNAY Yoann, NELLENBACH Jean-Philippe, GIBET née GIRARDEAU Sylviane, VOYAU Jean-Marc, GUIGNON née VADE Christelle, RUNGOAT Romain, PENNETIER née BIGOT Sabrina, PIPAUD née GUILBAUD Marie-Paule.

Absents ayant donné procuration : MM. PORCHER née LONGIN Virginie, DAVID née HUPE Marie-Laure, MALHOMME Jacques, HAMON née DURAND Céline, MUSLEWSKI Dominique.

Excusés : MM. DOUSSET Marcel, LANDREAU née MARTIN Françoise, ZINADER Michaël, DULIN Steeve, BRUNETEAU née PADIOLEAU Anne, BRIAND Philippe, BOUCHER Nicolas, BERTHELOT née PORLIER Tatiana, VOYAU Frédéric.

Le conseil a choisi comme secrétaire Monsieur SORIN Jean-Luc.

**REFLEXION SUR LE PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE**

Le maire informe l'assemblée que la Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional (PNR) autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu ; ceci afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que ce dernier ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la Région.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :  
- confirme son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.

**POUR EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE****Le 11/07/18,****Le maire,  
Georges LECLEVE.****Monsieur Le Maire,  
Georges LECLEVE**



**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de SAINT LEGER LES VIGNES**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	15	15 + 2 pouvoirs

**Date de convocation  
7 décembre 2018**

**Date d'affichage de la  
convocation  
7 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jacques GILLAIZEAU**, maire

PRESENTS : JACQUES GILLAIZEAU, PATRICK GROLIER, VALERIE LEJAY, PIERRE BEILVERT, BRIGITTE MORISSON, JEAN-MICHEL FOUSSE, MONIQUE BETREMIEUX, BENOIT PRINCE, BEATRICE FOUCAUD, KARINE GOUY, JOSEPH LAMBOURG, DANIELE GUILLAUME, DOMINIQUE RICARDEAU, SOPHIE MARIN, PIERRE VOISIN

ABSENTS : NATHALIE BOTHEMINE (POUVOIR A S.MARIN), THIERRY TOUFFET (POUVOIR A P.GROLIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : VALERIE LEJAY

**Objet : Projet de parc naturel régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu  
Délibération 2018-CM10-07**

5-7-8

Pierre BEILVERT, rapporteur, expose :

La région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional (PNR) autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, afin de développer sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le nord et le sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et des intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

**Le conseil municipal, après délibération:**

- **CONFIRME**, à la majorité (une abstention), l'intérêt de la commune de Saint Léger les Vignes à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.
- **DESIGNE**, à l'unanimité, deux représentants pour siéger au groupe de réflexion :

**Pierre BEILVERT et Danièle GUILLAUME**

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Saint-Léger-les-Vignes,  
Le 14 décembre 2018  
Le Maire, Jacques Gillaizeau

**Date d'envoi en Préfecture :**  
**Affichée ou notifiée le :**



2018-117            Séance du conseil municipal du 17 décembre 2018  
Service :        Aménagement-Environnement  
Référence :      L.G./M.L.

**Objet :            PROJET DE PARC NATUREL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU**

Le lundi dix-sept décembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 33 quorum : 17.

Etaient présents : Carole GRELAUD, Michel LUCAS, Marianne LABARUSSIAS, Dominique SANZ, Lionel ORCIL, Jean-Michel EON, Laëticia BAR, Ludovic JOYEUX, Guy BERNARD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD, Clotilde ROUGEOT, Yves BUSSOLINO, Claudette AUFFRAY, Jean-Paul RIVIERE, François FEDINI, Pascaline BRODU, Christian MASSON, Jean-Claude RODRIGUEZ, Christine LEOST, Sylvie LETSCHER, Patrick HOMERIN, Enzo BONNAUDET, Cécilia STEPHAN.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Corinne GUMIERO à J-M. EON  
Sylvie PELLOQUIN à M. LUCAS  
Emma LUSTEAU à H. LEBEAU

Jacky DAUSSY à L. JOYEUX  
Charlotte BARDON à D. SANZ

Absentes excusées :

Cathy LARGOUET  
Vanessa GALLERAND

Nombres de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers effectivement présents : 26

Secrétaires : Guy BERNARD et Patrick EVIN

Rapporteur :     Hervé Lebeau

### **EXPOSÉ**

En 2017, et suite à une étude de faisabilité, l'association Estuarium a été missionnée par le Conseil régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis de l'ensemble des communes et intercommunalités concernées par un projet de Parc Naturel Régional (PNR) de l'Estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

Cette étude rappelle en préalable qu'un parc naturel régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères. C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire.

Ses missions sont de :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.

La première étape de l'étude a permis de déterminer que ce projet de parc répondait d'ores et déjà aux deux premiers critères nationaux de classements des parcs naturels régionaux, à savoir :

- un patrimoine naturel et culturel paysager de qualité et reconnu mais fragile et menacé,
- des limites territoriales pertinentes en fonction du patrimoine identifié.

Le périmètre envisagé intègre le territoire de la commune de Couëron.



Le rôle d'un PNR est défini par chaque territoire et ses acteurs, en fonction de ses enjeux, de ses besoins et en articulation avec les acteurs en place.

Lors des différents temps de concertation menés dans le cadre de cette étude de faisabilité, les acteurs ont commencé à réfléchir aux plus-values que pourraient apporter un PNR sur le territoire.

Selon eux, le parc pourrait :

- développer le lien Nord-Sud au bénéfice d'un développement concerté, cohérent et équilibré de l'estuaire. Le PNR pourrait ainsi constituer un « pont culturel » entre le Nord et le Sud de l'Estuaire et renforcer les liens amont-aval ;
- animer un espace de dialogue entre les différents acteurs du territoire. Les participants partagent le constat de nombreuses initiatives et acteurs sur le périmètre d'étude. Plus que de mener de nouvelles actions ou créer de nouveaux dispositifs, le PNR pourrait s'attacher à relier les initiatives existantes sur certains sujets ;
- participer à la construction d'une identité autour d'un projet de territoire partagé et développer une culture commune et un sentiment d'appartenance, par exemple autour du fil conducteur de l'eau ;
- être un médiateur à l'écoute de l'ensemble des acteurs pour apporter une vue d'ensemble des problématiques du territoire et aider à la résolution de conflits d'usage d'un territoire rassemblant plusieurs vocations.

Plus concrètement, le PNR pourrait aussi, par exemple, compiler et valoriser les données naturalistes existantes ou être l'opérateur des sites Natura 2000, développer une offre de tourisme durable reliant les initiatives existantes et multiplier les points de vue sur le fleuve, mettre en place la marque « Parc » et accompagner les filières valorisant les ressources locales. Plus globalement, le Parc pourrait travailler à développer le lien entre les habitants et leur territoire.

L'étude conclut que l'outil Parc Naturel Régional est adapté pour développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

Les acteurs du territoire, concernés par ce projet ont été sollicités pour émettre un premier avis sur leur intérêt pour cette démarche. Le rapport d'études met en avant un intérêt certain pour cette démarche particulièrement de la part des communes. Elles y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions des acteurs, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des deux rives de Loire sur des problématiques communes.

Cependant des questionnements subsistent et les communes souhaitent en savoir plus sur le fonctionnement d'un parc, les plus-values apportées, les aspects financiers et la complémentarité des compétences de cet outil avec ceux déjà existants.

Depuis 2017, un groupe de réflexion a été créé. Il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'élus (communes et intercommunalités concernées) qui souhaite poursuivre la réflexion tant pour exprimer leurs attentes que pour prendre toute la mesure et l'intérêt de la création d'un Parc Naturel Régional.

La position géographique stratégique de la ville de Couëron (bord de fleuve, marais) amène à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment par la définition d'une future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.

Les communes concernées sont ainsi sollicitées pour s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil municipal et par la désignation d'un représentant pour siéger au groupe de réflexion.

**PROPOSITION**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire et travaux du 29 novembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 décembre 2018 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- participer à la réflexion collective portant sur l'intérêt de la création d'un Parc Naturel Régional sur l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu ;
- désigner Monsieur Hervé Lebeau comme représentant de la commune au groupe de réflexion pour ce projet ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du groupe « Elus Divers Droite » ne participent pas au vote.

Madame Cécilia Stephan ne participe pas au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

A Couéron, le 17 décembre 2018



Carole Grelaud  
Maire  
Conseillère départementale

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée du 26/12/18 au 09/01/19 et transmise en Préfecture le **21 DEC. 2018**

Département : Loire-Atlantique  
Arrondissement de Nantes  
Mairie du Pellerin  
44640

République Française

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

---

nombre de membres en exercice : 27  
date de la convocation : 7 novembre 2019  
date d'affichage : 8 novembre 2019

***SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019***

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept novembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAVOUYÈRE, Maire.

Étaient présents (18) :

M. GAVOUYÈRE, M. BROUNAIS, M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,  
MME MÉRIADÉC, MME CURAUDEAU, M. GUICHARD, MME FOURAGE,  
MME PLAINEAU, M. LÉCUREUIL, MME GUILLOU, M. MORIVAL,  
M. AMPROU, MME PAJOT, M. LABARRE, MME TOUCANE, MME BERNARD,  
M. BOUCARD, MME FALOT.

Absents, excusés et représentés (8) :

M. PAQUEREAU a donné pouvoir à M. GUICHARD  
M. GOUPIL a donné pouvoir à MME MÉRIADÉC  
MME GARNIER a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE  
M. BARDOU a donné pouvoir à MME GUILLOU  
MME AMPROU a donné pouvoir à M. AMPROU  
M. PILARD a donné pouvoir à M. GAVOUYÈRE  
M. CHAUVET a donné pouvoir à MME BERNARD  
M. LÉCUREUIL a donné pouvoir à M. GOUPIL à partir de 20h00.

Absents (2) :

MME LAUSSUCQ, MME KULIBERDA

Secrétaire de séance : MME FOURAGE

**2019-87 / Avis du conseil municipal à la participation au projet de création du Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu.**

## **2019-87 / Avis du conseil municipal à la participation au projet de création du Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu.**

Monsieur Brounais :

La région des Pays de la Loire a engagé une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux vers un but commun, tout en respectant les différents usages (activités économiques, agriculture, pêche, chasse, etc.). À l'échelle de l'estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs.

Le parc ne constituerait en aucun cas une strate administrative supplémentaire. L'adhésion des communes serait librement décidée par celles-ci. En cas d'adhésion, chaque Maire disposerait d'une voix au sein de la structure exécutive.

La commune souhaite participer à la réflexion collective autour de ce projet, tout en rappelant qu'il faudra intégrer dans la réflexion la question d'un franchissement de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire.

La commune attire aussi l'attention sur la nécessité d'établir une gouvernance du futur parc qui donnerait un poids prépondérant aux représentants des communes.

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 6/11/2019. L'un des membres de la commission ayant regretté que l'on veuille introduire dès maintenant les questions d'un franchissement de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire ainsi que la future gouvernance.

Le conseil municipal,  
Où le rapport de M. Brounais,  
Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Par 23 votes pour et 2 abstentions (M. Lécureuil et M. Morival)

- De donner un avis favorable à la participation au projet de création du parc naturel régional Loire Estuaire Grand Lieu
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Patrick GAVOUYÈRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2019**

Le vingt Décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, dûment convoqués le onze Décembre deux mille dix-neuf, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, Maire.

**Présents :** M. Gaëtan LEAUTE, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Philippe HIDROT, M. Karl GRANDJOUAN, Mme Françoise VOYAU, M. Sébastien LOCQUET, Mme Marie-Line BONDU, Mme Andrée BAUDRU, M. Nicolas GAUTREAU, M. Claude GANACHAUD, M. Antoine BOIXEL, M. Samuel MORILLEAU, Mme Magali THOMAS, Mme Isabelle JOURDAIN-AVERTY, Mme Raymonde CHAUVET

**Absents excusés :** M. Philippe HOUDAYER pouvoir à M. Philippe HIDROT, Mme Joëlle BERTRAND pouvoir à Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Frédéric QUILLAUD pouvoir à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Liliane BATARD pouvoir à M. Karl GRANDJOUAN, MM. Pierrick MICHEL, Mathieu GRAVOUIL, Mme Emeline DECORPS-GOURDON, M. Dominique BOSSARD

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance, Madame Magali THOMAS est désignée, secrétaire de séance.

**DE-2019-08-01 PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU**

Mr HIDROT expose que la Région des Pays de Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

L'estuaire de la Loire est un territoire complexe. Il se caractérise à la fois par des espaces naturels remarquables riches en biodiversité, et la présence d'activités économiques structurantes (activités industrialo-portuaires, agriculture de marais etc). L'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire offre une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

Or, ce territoire estuarien existe. Il présente du fait de sa géographie et sa profondeur historique, une unité originelle et originale qui se lit toujours à travers des éléments du patrimoine bâti, paysager, immatériel... parfois méconnus, le plus souvent peu valorisé ou isolément. Demain, ce patrimoine peut devenir, à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, une ressource touristique, aujourd'hui sous-exploitée. Un Parc Naturel Régional serait une opportunité pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. Il permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles. Il offrirait ainsi une vue d'ensemble des problématiques du territoire. C'est un projet collectif porté par les communes réunies au sein de cette instance pour sensibiliser, innover, accueillir, coordonner, travailler ensemble. C'est un projet ascendant de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

...



L'étude de faisabilité réalisée en 2014, à l'initiative de la Région, a confirmé la pertinence et les plus-values de cette démarche pour le territoire.

En 2017, l'association Estuarium, dans le cadre de son programme de développement « La cité de l'estuaire » soutenu par Nantes métropole, Estuaire et Sillon, Sud estuaire et Pornic Agglo Pays de Retz est intervenue auprès des communes et intercommunalités concernées, pour leurs donner les tenants et aboutissants d'un tel projet.

Depuis un groupe de réflexion a été créé, il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'élus qui souhaite poursuivre la discussion, tant pour exprimer ses attentes que pour prendre toutes les mesures de la démarche.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement de la commune de Port Saint Père dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'engager la Commune dans la réflexion sur le Projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu ;
- De désigner Mr Gaëtan Léauté, Mr Philippe HIDROT comme représentants de la commune pour siéger au groupe de réflexion ;
- D'indiquer son opposition au choix d'une « réserve naturelle » qui mettrait le territoire sous cloche
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
A PORT SAINT PERE, le 26 Décembre 2019  
Le Maire  
Gaëtan LEAUTE



Signé le : 26/2/2019
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20191220-DE-2019-08-01-DE
Date de réception de l'accusé : 31/12/2019 à 10:45
Date d'affichage de l'acte : 31/12/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de Conseillers présents : **22**

Nombre de votants : **23**

L'an **deux mille vingt, le 10 décembre à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 4 décembre 2020.

**Présents** : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND (arrivée à 21h20), Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mrs Bruno LAMBERT, Patrick CHAUVET, Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Christine CELTON, Mr ANGOT Nicolas, Mme Hélène GLEZ, Mr Lionel ERAUD, Mmes Julie RIGOLLET, Coralie GIRAUDINEAU (jusqu'à 22h20), Mrs Tony FARIA-FERNANDES, Jérémie PRINCE (arrivée à 20h15) et Mme Emmanuelle MARILLAUD.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Noëlle RÉMOND a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER (jusqu'à son arrivée à 21H20), Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER.

**Secrétaire de séance** : Mme Cécile GEORGETTE

**Objet : PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU**  
D 2020-12-11

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

L'estuaire de la Loire est un territoire complexe. Il se caractérise à la fois par des espaces naturels remarquables, riches en biodiversité, et la présence d'activités économiques structurantes (activités industrialo-portuaires, agriculture de marais, etc). L'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire offre une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

Or, ce territoire estuarien existe. Il présente, de par sa géographie et sa profondeur historique, une unité originelle et originale qui se lit toujours à travers des éléments du patrimoine bâti, paysager, immatériel,... parfois méconnus, le plus souvent peut valorisés ou isolément. Demain, ce patrimoine peut devenir, à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, une ressource touristique, aujourd'hui sous-exploitée.

Un Parc Naturel Régional serait une opportunité pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. Il permettrait de renforcer les liens entre Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles. Il offrirait ainsi une vue d'ensemble des problématiques du territoire. C'est un projet collectif porté par les communes réunies au sein de cette instance pour sensibiliser, innover, accueillir, coordonner, travailler ensemble. C'est un projet ascendant de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

L'étude de faisabilité réalisée en 2014, à l'initiative de la Région, a confirmé la pertinence et les plus-values de cette démarche pour le territoire.



L'association Estuarium, missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire, est intervenue auprès des communes et intercommunalités concernées pour leur donner les tenants et aboutissants d'un tel projet et recueillir leur avis avant que ce dernier ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc.

Depuis un groupe de réflexion a été créé, il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'élus qui souhaitent poursuivre la discussion, tant pour exprimer ses attentes que pour prendre toutes les mesures de la démarche.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'engagement de la commune de Saint Mars de Coutais dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager la collectivité dans la réflexion collective sur le projet de Parc Naturel Régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charrier'.

Jean CHARRIER



Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le

ID : 044-214401168-20210308-D2021B04-DE

Département de Loire Atlantique	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>	Commune de Lambour
Arrondissement de Saint-Nazaire	Liberté – Egalité - Fraternité	Domaine : Aménagement du territoire
Canton de Saint-Brevin-les-Pins	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal	D2021B04

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an deux mille vingt et un, le huit mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqué le deux mars, se sont réunis en mairie (délocalisée Salle Cutullic) en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARBONNIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel JULLIEN, Mme Annie BRIEND, M. Jérôme ELIN, Mmes Amandine DEMAILLY, Christiane TOUCANNE, MM. Roland SCLAVERANO, Charley GOUJU, Mme Anne LUCAS, M. Hervé GUIGO, Mme Monique AERTGEERTS, MM. Laurent ELIN, Michaël SEPTIER, Aoustin David, Mmes Angélique DALLO, Emilie KERGREIS, Mélissa FLACONEL, Claudine HUYEN, M. Teddy LAMANT, Mme DONNÉ Emilie, MM. Bruno POTIER, Jean-Sébastien CHÂTEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Delphine GLEVER	pouvoir à	Mme Amandine DEMAILLY
---------------------	-----------	-----------------------

Monsieur le Maire, Président, a ouvert la séance et fait l'appel. Il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Michel JULLIEN est désigné pour remplir cette fonction.

**PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU**

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un Parc Naturel Régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

À l'échelle de l'estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la Région.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le

ID : 044-214401168-20210308-D2021B04-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- **EMET un avis favorable à la poursuite de la réflexion sur l'opportunité ou non de créer un Parc Naturel Régional Estuaire**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la publicité et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Paimbœuf, le 8 mars 2021

  
Le Maire,  
**Raymond CHARBONNIER**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie  
de  
**ROUANS**

44640  
\*\*\*

Tél : 02 40.64.24.27  
Mail : [mairie@rouans.fr](mailto:mairie@rouans.fr)  
Site : [www.rouans.fr](http://www.rouans.fr)

Le vingt sept avril deux mille vingt et un, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROUANS (Loire-Atlantique), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Cœur en Scène, sous la présidence de Monsieur Jacques RIPOCHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2021

### Nombre de Conseillers :

- en exercice : 23  
- présents : 17  
- votants : 21

**PRÉSENTS** : MM RIPOCHE Jacques, Maire, BRAS Carole, AUMASSON Jean-Pierre, BATARD Elodie, LOQUAIS Bernard, COUETOUX Laëticia, LOUËRAT Jean-Yves adjoints, CLAVIER Jean-Jacques, GOBIN Valérie, YZIQUEL Arnaud, ALLAIRE Mathieu, PERRAIS Alexandre, BARBEAU Agnès, LAMBOURG Yves, FOUCHER Jacky, TALHOUARNE Yolaine et LAUTREDOU Laurent.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM LE MOAL Claire (pouvoir à LOUËRAT Jean-Yves), BRIAND Nathalie (pouvoir à BRAS Carole), BALCERSKI Virginie (pouvoir à BRAS Carole), CAMUS Anthony (pouvoir à RIPOCHE Jacques), ROUET Anaïs, LOYER Karine.

Monsieur Jacky FOUCHER a été élu secrétaire.

### DEL27-04-21-01

### RÉFLEXION SUR LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ;

Rapporteur : Monsieur Jacques RIPOCHE - Maire

Avant de laisser la parole à Madame Cécilia STEPHAN, directrice de l'association Estuarium, Monsieur le Maire rappelle l'origine de cette association.

C'est une association de type loi 1901, créée en 1996 à l'initiative de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, dans le cadre du programme concerté d'aménagement, de développement et de protection de l'estuaire de la Loire.

Estuarium participe depuis près de 20 ans, au travers de ses missions d'étude, d'expertise, d'éducation et de valorisation du patrimoine, à faire évoluer les consciences et le regard porté sur l'estuaire de la Loire.

C'est un outil de valorisation du patrimoine culturel et naturel et de mise en réseau des acteurs, en vue de l'affirmation d'une identité commune aux deux rives de cette Loire estuarienne, dans la perspective d'en faire une destination touristique originale.

En 2014 une étude de faisabilité sur la création d'un Parc Naturel Régional de l'estuaire et du lac de Grand Lieu a été réalisée.

Le Conseil Régional a missionné l'association Estuarium pour présenter, aux communes concernées par le périmètre d'étude, le projet de Parc Naturel Régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, initié en 2015, par cette même instance.

.../...

Lors de l'étude de faisabilité, plusieurs périmètres ont été énoncés. Avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un Parc, l'avis des communes et intercommunalités concernées sera recueilli.

Afin d'accompagner les élus dans cette réflexion, Madame Cécilia STEPHAN, directrice de l'association Estuarium s'est proposée de présenter le projet et répondre aux interrogations de l'assemblée.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement de la commune de Rouans dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité :

- d'engager la commune dans la réflexion sur le Projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu ;
- de désigner Messieurs Jacques RIPOCHE, Jean-Jacques CLAVIER et Bernard LOQUAIS comme représentants de la commune pour siéger au groupe de réflexion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Certifié exécutoire**

**Reçu en Préfecture le :**

**Publié ou Notifié le :**

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jacques RIPOCHE



**MAIRIE**  
de  
**LAVAU SUR LOIRE**  
Loire Atlantique

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
votants : 15  
n°22\_21-05-2021

L'an deux mil vingt-et-un  
le 21 mai  
le Conseil Municipal de la commune de LAVAU SUR LOIRE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire TRAMIER,  
Maire,  
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2021

**PRESENTS** : Claire TRAMIER, Alice DOUAUD, Yoann DORNER, Christine BRETECHE, Myriam DENIAUD, Stéphane MENAGER, Ghislaine CHANTEAU, Stéphane JARRY, Eva ANDREY, Hervé MOINAUD, Isabelle BALBINE, Anne BRASSET-LAURENDIN, Nathalie LEFEUVRE, Pascal PRODEAU.

**ABSENT EXCUSE** : Maxence AUTHIER, procuration à M. DORNER

**Secrétaire de séance** : Stéphane JARRY

**PARC NATUREL LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU**

Depuis 2017, l'association Estuarium, dans le cadre de son programme de développement « La cité de l'estuaire » soutenu par Nantes métropole, Estuaire et Sillon, Sud estuaire et Pornic Agglo Pays de Retz est intervenue auprès des communes et intercommunalités concernées, pour leurs donner les tenants et aboutissants de la création d'un Parc Naturel Loire Estuaire Grand Lieu. Depuis un groupe de réflexion a été créé, il rassemble aujourd'hui un certain nombre de communes adhérentes au projet. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement de la commune de Lavau-sur-Loire dans cette démarche.

Après avoir entendu les divers avis sur la question, il est décidé de prendre décision immédiate, de l'intégration ou non de la commune de Lavau-sur-Loire au projet de création du Parc Naturel.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- L'entrée de Lavau-sur-Loire dans la démarche de préfiguration du Parc Naturel

Pour : 6

Contre : 4

Abstentions : 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, la décision de rejoindre les 41 communes déjà recensées favorables à la création du **PARC NATUREL LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU**.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**FAIT à LAVAU SUR LOIRE**

La Maire,  
Claire TRAMIER



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du **10 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Élisabeth MORICE, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Pierre SOULAS, Mme Mélanie PELLERIN, M. Yves MAUBOUSSIN, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Fredy NORMAND, Mme Katia GILET, M. Romain CHARIER, M. Bruno MILCENT, M. Gaston LE ROY, Mme Corinne ROUSSELEAU, Mme Patricia GUICHARD, M. Hervé DE VILLEPIN, Mme Sandrine JOUBERT, M. Daniel JACOT, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Joëlle THABARD, M. Richard LAIDIN, M. Éric TONDAT, Mme Marie MICHAUD formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Françoise BRISSON (pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE), Mme Aurélie TREMAN (pouvoir à M. Yves BATARD), Mme Marie-Noëlle PEYREGA (pouvoir à M. Jean BARREAU), M. Bruno EZEQUEL (pouvoir à Mme Sandrine JOUBERT).

Monsieur Romain CHARIER a été élu secrétaire de séance.

Présents : 28 Votants : 32  
-----

**OBJET : Projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand-Lieu**

La Région des Pays de la Loire a engagé depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un Parc Naturel Régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand-Lieu.

L'estuaire de la Loire est un territoire complexe. Il se caractérise à la fois par des espaces naturels remarquables, riches en biodiversité, et la présence d'activités économiques structurantes (activités industrialo-portuaires, agriculture de marais, etc.). L'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire offre une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

Or, ce territoire estuarien existe. Il présente, de par sa géographie et sa profondeur historique, une unité originelle et originale qui se lit toujours à travers des éléments du patrimoine bâti, paysager, immatériel... parfois méconnus, le plus souvent peu valorisés ou isolément. Demain, ce patrimoine peut devenir, à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand-Lieu, une ressource touristique, aujourd'hui sous-exploitée.

Un Parc Naturel Régional serait une opportunité pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. Il permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles. Il offrirait ainsi une vue d'ensemble des problématiques du territoire. C'est un projet collectif porté par les Communes réunies au sein de cette instance pour sensibiliser, innover,

accueillir, coordonner, travailler ensemble. C'est un projet ascendant de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

L'étude de faisabilité réalisée en 2014, à l'initiative de la Région, a confirmé la pertinence et les plus-values de cette démarche pour le territoire.

En 2017, Estuarium, dans le cadre de son programme de développement « La Cité de l'estuaire » soutenu par Nantes métropole, Estuaire et Sillon, Sud Estuaire et Pornic Agglo Pays de Retz, est intervenue auprès des Communes et Intercommunalités concernées, pour leur donner les tenants et aboutissants d'un tel projet. Cette mission a bénéficié d'un financement de la région.

Depuis, un groupe de réflexion a été créé, il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'élus qui souhaitent poursuivre la discussion, tant pour exprimer ses attentes que pour prendre toute la mesure de la démarche.

Les Communes sont invitées à fait connaître leur volonté ou non de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil Municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion. La Région, qui reste à l'initiative de la création des Parcs, est en attente de connaître la position des Communes sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants (*deux abstentions : Sandrine JOUBERT et Bruno EZEQUEL*) :

- ◆ SE PRONONCE sur la poursuite de la réflexion collective sur le projet de Parc Naturel Régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand-Lieu, notamment sur la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.
- ◆ AUTORISE M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Laurent ROBIN

Le Maire,



Laurent ROBIN



Date de la convocation  
et affichage :  
18 juin 2021

Séance du  
26 juin 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 27  
Présents ou représentés : 26  
Nombre de votants : 26

DÉLIBÉRATION  
N°2021 24

OBJET :

Projet de Parc Naturel  
Régional de l'estuaire de  
la Loire et du lac de  
Grand-Lieu. Désignation  
d'un représentant de la  
ville au groupe de  
réflexion.

Point de l'ordre du jour  
N°5

Rapporteur :

Jean-Noël ARNOUX,  
Conseiller municipal délégué.

Acte rendu exécutoire compte tenu  
de :  
La transmission en Préfecture  
le : 30 juin 2021  
L'affichage en Mairie  
le : 30 juin 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle des 3 îles, en vertu des articles L.2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence d'Anthony BERTHELOT, Maire.

Membres présents (18) : Anthony BERTHELOT, Fabienne LEMONNIER, Laurent DENELE, Christine BARBARIN, Sophie BIALAIS-FERNAGU, Stéphane PLAÇAIS, Leila BOUNOUS, Kévin GUEGUEN, Nelly GAUROIS, Catherine SEGUINEAU, Fabienne DAVID, Audrey POISSON, David THOMAS, Jean-Noël ARNOUX, Amélie RICHARD, Serge DAVID, Pascal DUBLINEAU, Dany LEFEBVRE.

Pouvoirs (8) : Gwenvaël DURET à Sophie BIALAIS-FERNAGU. Georges DROBYSZ à Fabienne DAVID. Eric MORAZZANI à Laurent DENELE. Jérôme COLLIER à David THOMAS. Léon DELARCHAND à Jean-Noël ARNOUX. Sophie AVERTY à Christine BARBARIN. Thierry DIQUELOU à Fabienne LEMONNIER. Hélène WALLYN à Pascal DUBLINEAU.

Stéphane PLAÇAIS, absent (pour célébration mariage) de 10h30 à 11h30, du point 5 au point 23 : pouvoir à Leila BOUNOUS.

Excusé (1) : Michel SOUTADÉ.

Secrétaires de séance : Amélie RICHARD et Pascal DUBLINEAU.

Il est précisé que ce point a été présenté en commission urbanisme, travaux, espaces verts le 7 juin 2021.

En 2017, l'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de Loire pour recueillir l'avis de l'ensemble des communes et intercommunalités concernées par un projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, suite à une étude de faisabilité dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Cette étude rappelle en préalable qu'un parc naturel régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères. C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire.

Ses missions sont de :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culture,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.

La première étape de l'étude a permis de déterminer que ce projet de parc répondait d'ores et déjà aux deux premiers critères nationaux de classements des parcs naturels régionaux, à savoir :

- Un patrimoine naturel et culturel et paysager de qualité et reconnu mais fragile et menacé,
- Des limites territoriales pertinentes en fonction du patrimoine identifié.

Le périmètre envisagé intègre la commune d'Indre.



Le rôle d'un PNR est défini par chaque territoire et ses acteurs, en fonction de ses enjeux, de ses besoins et en articulation avec les acteurs en place.

Lors des différents temps de concertation menés dans le cadre de cette étude de faisabilité, les acteurs ont commencé à réfléchir aux plus-values que pourrait apporter un PNR sur le territoire.

Selon eux, le Parc pourrait :

- Développer le lien Nord-Sud au bénéfice d'un développement concerté, cohérent et équilibré de l'estuaire. Le PNR pourrait ainsi constituer un « pont culturel » entre le Nord et le Sud de l'Estuaire et renforcer les liens amont-aval,
- Animer un espace de dialogue entre les différents acteurs du territoire. Les participants partagent le constat de nombreuses initiatives et acteurs sur le périmètre d'étude. Plus que de mener de nouvelles actions ou créer de nouveaux dispositifs, le PNR pourrait s'attacher à relier les initiatives existantes sur certains sujets,
- Participer à la construction d'une identité autour d'un projet de territoire partagé et développer une culture commune et un sentiment d'appartenance, par exemple autour du fil conducteur de l'eau,
- Etre un médiateur à l'écoute de l'ensemble des acteurs pour apporter une vue d'ensemble des problématiques du territoire et aider à la résolution de conflits d'usage d'un territoire rassemblant plusieurs vocations.

Plus concrètement, le PNR pourrait aussi, par exemple, développer une offre de tourisme durable reliant les initiatives existantes et multiplier les points de vue sur le fleuve, mettre en place la marque Parc et accompagner les filières valorisant les ressources locales. Plus globalement, le Parc pourrait travailler à développer le lien entre les habitants et leur territoire.

L'étude conclut que l'outil PNR est adapté pour développer, sur ce territoire, un projet de préservation et développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

Les acteurs du territoire concernés par ce projet ont été sollicités pour émettre un premier avis sur leur intérêt pour cette démarche. Le rapport d'études joint met en avant un intérêt certain pour cette démarche, particulièrement de la part des communes. Elles y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions des acteurs, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des deux rives de Loire sur des problématiques communes.

Cependant, des questionnements subsistent et les communes souhaitent en savoir plus sur le fonctionnement d'un parc, les plus-values apportées, les aspects financiers et la complémentarité des compétences de cet outil avec ceux déjà existants.

Ainsi, l'idée d'un colloque à l'automne sur le fonctionnement des parcs, rassemblant tous les acteurs, est proposée afin de démontrer l'intérêt de la création d'un Parc Naturel Régional.

Les communes concernées sont aujourd'hui sollicitées pour s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération du Conseil Municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner monsieur Jean-Noël ARNOUX comme représentant de la commune au groupe de réflexion pour le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.
- D'autoriser monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

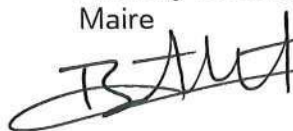
Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 – Désigne monsieur Jean-Noël ARNOUX comme représentant de la commune au groupe de réflexion pour le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu

Article 2 – Autorise monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Indre, le 26 juin 2021

Anthony BERTHELOT,  
Maire



N° 21/25

**PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de LE TEMPLE DE BRETAGNE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Pascal, Maire, suivant convocation transmise le quinze juin par voie dématérialisée.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs AYOUL Gwenolé, BLANDIN Annie, DENION Caroline, DIVET Magali, EHRMANN Frédérique, JULIA Stéphane, LAMBERT Sébastien, LE LOUER Gaël, PASCO Sandrine, TIHAY Stéphane,

EXCUSES AVEC PROCURATION : Monsieur AROLFO François à Madame BLANDIN Annie, Monsieur DOUET Raymond à Monsieur TIHAY Stéphane, Monsieur LE LION Régis à Monsieur LE LOUER Gaël, Madame BARET Florence à Monsieur LAMBERT Sébastien

EXCUSE SANS PROCURATION : Madame CHIFFOLEAU Nadège, Monsieur CORMIER Yvan

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sandrine PASCO

La région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer sur son territoire un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un Parc. Cette mission bénéficie du financement de la Région.

Considérant l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :**

⇒ **CONFIRMER** son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant son engagement préalable à la réalisation du Parc

⇒ **AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au Temple de Bretagne le 21 juin 2021

Monsieur le Maire

Pascal MARTIN





Ville de SAVENAY

N°22 / 16 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 du mois de juin, à 19 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de SAVENAY, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous  
la présidence de Monsieur MEZARD, Maire

Étaient présents : F. MOREAU - P. CHABAUD - P. CORBEL - I. LE BELLEGO - X. BACHELIER -  
C. LECERF - X. CAILLON - S. O'SULLIVAN - Adjoints  
R. NOTTÉ - A. KLEIN - G. ORAIN - S. MAILLARD - P. FLORIO -  
A. LEBASTARD - V. BAHOLET - C. PETER - C. RIBAUCCOUR - G.-  
H. RIVIERE - C. DESWARTE - L. ORESNIK - K. LUCAS - J. TATARD -  
F. PILORGE - P. BAHOLET - S. HALLIEN-LANIO - F. RICHE

Excusés avec procuration : P. DANET (procuration à A. LEBASTARD) - N. VILBERT (procuration à  
J. TATARD)

Date de la convocation : 10 juin 2021

Secrétaire de séance : René NOTTÉ

Rapporteur : Michel MEZARD

### Projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire

Un parc naturel régional est un territoire rural, reconnu pour ses richesses naturelles, la valeur de son patrimoine et de ses paysages mais dont l'équilibre reste fragile. Classé par décret pour quinze ans renouvelables, il doit protéger le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire grâce à une politique d'aménagement et de développement durable.

La Région des Pays de la Loire a engagé en 2013 une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu afin de développer sur ce territoire un projet de préservation et de développement durable.

L'association ESTUARIUM a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées concernant la poursuite de la réflexion autour de ce projet.

Le territoire de la ville de Savenay étant inclus dans le périmètre de réflexion de ce projet de parc naturel régional, l'avis de la commune est sollicité.

Vu l'avis de la commission « urbanisme-mobilités-énergie et numérique » réunie le 7 juin 2021,

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- ✓ DE CONFIRMER son intérêt à la poursuite de la réflexion et des études de faisabilité autour de ce projet, avant tout engagement préalable à la réalisation de ce parc.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

Acte certifié exécutoire

Affiché en Mairie le :

**18 JUIN 2021**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Savenay, le 17 juin 2021

Le Maire,

Michel MEZARD



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de conseillers</b>	
en exercice :	<b>29</b>
présents :	<b>25</b>
votants :	<b>29</b>

L'an deux mil vingt et un  
le 1<sup>er</sup> juillet

le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Boiseau  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal PRAS,  
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2021

**PRÉSENTS :** M<sup>mes</sup> CRASTES - SINQUIN - COSTANTINI - FOUCHER -  
BRIAND - SÉJOURNÉ - PERROT - LE CLAIRE - CHAUVET - BAJARD - RUIZ  
- BOUREAU.

MM PRAS - CHANU - BLIGUET - BLANCHARD - ALI - VAILLANT -  
GUIHO - MOURRAIN - JOSEPH - GODEAU - LE MEILLAT - LE LOUËT -  
GAILLET.

**ABSENTS :** M<sup>mes</sup> KIRION CHAPELIERE (procuration à M<sup>me</sup> CRASTES) -  
LECOMTE (procuration à M. LE MEILLAT) - WILLEFERT (procuration à M<sup>me</sup>  
BOUREAU). M. VENEREAU (procuration à M. BLIGUET).

Monsieur MOURRAIN a été élu secrétaire de séance.

COM2021DE-07-14  
8.8.6

## PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRANDLIEU : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU GROUPE DE RÉFLEXION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une étude de faisabilité dont la synthèse est jointe à la présente délibération, l'association ESTUARIUM a été missionnée en 2017 par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis de l'ensemble des communes et intercommunalités concernées par un projet de Parc Naturel Régional (PNR) de l'Estuaire de la Loire et du lac de Grandlieu.

Les principales missions d'un P.N.R. sont les suivantes :

- Protéger les paysages ainsi que le patrimoine naturel et culturel.
- Être un acteur de l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie.
- Valoriser l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID : 044-214401663-20210706-COM2021DE\_07\_14-DE



Le rôle d'un PNR est défini par chaque territoire en fonction de ses enjeux, de ses besoins et en articulation avec les acteurs locaux.

Lors des différents temps de concertation menés dans le cadre de cette étude de faisabilité, plusieurs axes ont émergé en faveur de la création d'un PNR et notamment :

- Favoriser le lien Nord-Sud au bénéfice d'un développement concerté, cohérent et équilibré de l'estuaire de la Loire. Le PNR pourrait ainsi constituer un « pont culturel » entre les deux rives du fleuve et renforcer les liens « amont - aval » de celui-ci.
- Animer un espace de dialogue entre les différents acteurs du territoire non pas pour conduire exclusivement de nouvelles actions ou dispositifs mais pour s'attacher à relier les initiatives existantes sur certains sujets.
- Participer à la construction d'une identité autour d'un projet de territoire partagé et développer une culture commune, un sentiment d'appartenance, autour d'un fil conducteur qui pourrait être la Loire.
- Être un médiateur à l'écoute de l'ensemble des acteurs pour apporter une vue d'ensemble des problématiques du périmètre et aider à la résolution de ses éventuels conflits d'usage.
- Soutenir le développement d'une offre de tourisme durable reliant les initiatives existantes et accompagner les filières valorisant les ressources locales.

L'étude conclut que l'outil « PNR » est adapté pour développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

Cependant, des questionnements subsistent et les communes souhaitent approfondir les enjeux de la création d'un PNR en particulier sur son mode de fonctionnement, ses plus-values, ses aspects financiers et sa complémentarité de compétences avec les différentes structures déjà existantes.

Dans cette perspective, il appartient dorénavant aux communes du périmètre d'étude qui ne l'ont pas déjà fait de s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil Municipal en complément de la vingtaine de collectivités qui se sont déjà prononcé à ce sujet.

La commune de Saint-Jean-de-Boiseau faisant partie du périmètre pressenti pour le PNR, il est donc proposé d'intégrer la réflexion collective sur ce projet avant tout engagement définitif à la réalisation d'un PNR.

Il est également demandé de se prononcer sur la désignation d'un délégué qui représentera la commune au sein du groupe de réflexion. Après avoir sollicité les candidatures, il est donc proposé à M. Loïc CHANU de représenter la commune au groupe de réflexion constitué autour de ce projet.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur la participation de la commune à la réflexion collective portant sur l'intérêt de la création d'un Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire et du lac de Grandlieu.
- désigne M. Loïc CHANU comme représentant de la commune au groupe de réflexion constitué autour de ce projet.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le  
6 juillet 2021

Le Maire, Pascal PRAS



Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID : 044-214401663-20210706-COM2021DE\_07\_14-DE



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Pont Saint Martin, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Christian CHIRON, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Youssef KAMLI, Madame Isabelle YVON, Monsieur Nicolas BERTET, Madame Lucie PELLETIER, Monsieur Fabien GODARD, Madame Sonia JAOUEN, Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Murielle CHAUVET, Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Madame Fabienne HALLIER, Madame Corine PHILIPPE, Monsieur Simon AUDINEAU, Madame Emmanuelle DESCHAMPS, Monsieur Guillaume GAUTREAU, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Claude-François BARRE, Madame Manéva POGU.

Pouvoirs : Madame Laure MICHOT donne procuration à Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Philippe PLANTIVE donne procuration à Monsieur Christophe LEGLAND, Monsieur Jean-Charles VERDALLE donne procuration à Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Madame Eléonore GERO donne procuration à Monsieur Fabien GODARD, Monsieur Steve LANDAIS donne procuration à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Yann BORGNIC donne procuration à Monsieur Youssef KAMLI.

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 2 juillet 2021

Présents : 23  
Pouvoirs : 6  
Votants : 29

### **3 – Motion sur le Parc Naturel Régional (PNR)**

Monsieur le Maire expose :

Un Parc Naturel Régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères. C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire. Outre l'obtention de la marque Parc, reconnue internationalement, les communes y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des deux rives de la Loire sur des problématiques communes.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401309-20210708-CM-2021-07-03-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2021  
Date de réception préfecture : 13/07/2021

Une étude de faisabilité a été commanditée en 2014 par la Région des Pays de la Loire sur la création d'un Parc Naturel régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu. Il appartient depuis aux communes du périmètre d'étude de s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion.

Le périmètre envisagé intègre la commune de Pont Saint Martin.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- font part de leur intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet avant tout engagement préalable à la réalisation d'un PNR,
- désignent un ou plusieurs représentants de la commune au groupe de réflexion relatif au projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu,
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Yannick FETIVEAU



Voies et délais de recours contentieux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois devant le tribunal administratif de Nantes.

Par ailleurs, un tel recours peut être engagé via la plateforme Télèrecours

Accusé de réception en préfecture  
N° 44-214-01369-20210708-CM-2021-07-03-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2021  
Date de réception préfecture : 13/07/2021



## **Commune de Saint Hilaire de Chaléons**

Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ  
Arrondissement de Saint-Nazaire

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021** **Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE CHALEONS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise RELANDEAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 9 septembre 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents (13)** : Françoise RELANDEAU, Françoise ROUSSEAU, Maurice ROBIN, Ludovic SWITAJSKI, Orlane BREMAUD, Joseph CHAUVET, Michel GAUTIER, Christophe LECHANTOUX, Mylène MOREAU, Patrice PERRAULT, François PINAULT, Manon RACINE et Gérard SOUFFLARD.

**Pouvoirs (6)** : Carine LAMBERT à Françoise RELANDEAU, Céline ANDRE à Françoise ROUSSEAU, Michel AUDION à Maurice ROBIN, Estelle BISSIELOU-MAMALEPOT à Orlane BREMAUD, Audrey DOUSSET à Manon RACINE, Marielle MAUDET à Mylène MOREAU.

**Secrétaire de séance** : Gérard SOUFFLARD.

### **DELIBERATION N°2021/09-01 AVIS SUR LE PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU**

Mme RELANDEAU, rapporteur, expose au conseil,

Une étude de faisabilité a été commanditée en 2014 par la Région des Pays de la Loire sur la création d'un Parc Naturel régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

Il appartient depuis aux communes du périmètre d'étude de s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion. Un Parc Naturel Régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères.

C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire. Outre l'obtention de la marque Parc, reconnue internationalement, les communes y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des collectivités de la Loire sur des problématiques communes.

Le périmètre envisagé intégrant la commune de Saint-Hilaire de Chaléons ;

*Le Conseil municipal, à l'unanimité,*

*DECIDE, d'engager la Commune dans la réflexion sur le Projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu,*

*DESIGNE, Carine LAMBERT et Françoise RELANDEAU comme représentantes de la commune au groupe de réflexion relatif au projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu,*



*INDIQUE son opposition au choix d'une « réserve naturelle » qui mettrait le territoire sous cloche,*

*AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait certifié conforme au registre  
Fait à Saint Hilaire de Chaléons, le 15 Septembre 2021  
Le Maire,  
Françoise RELANDEAU  
Certifié exécutoire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214401648-20210916-2021-09-01-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2021  
Date de réception préfecture : 16/09/2021

Le quinze juin deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHAUVÉ s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTIN, Maire.

**Conseillers en exercice = 23    Conseillers présents = 16    Pouvoirs = 3    Votants = 19**

**Présents :** Marc ANÉZO, Christophe BITAUDEAU, Sonia DARBOIS, Marie-Claude DESQUESNE, Marie-Claude DURAND, Romain LEBLANC, Pierre MARTIN, Karine MICHAUD, Jean-Michel PAILLOU, Josiane PRUNIER, Jean-Marie AVRIL, Dominique RENAUD, Christophe RILLET, Hubert ROCHER, André ROUAUD, Paul-Gaël SIMON,

**Absents :** Bruno AUGÉ – pas de pouvoir, Maud SAVINA - pas de pouvoir, Noémie LECLESVE – pas de pouvoir, Nathanaël BATAIS – pas de pouvoir, Sandrine LE GUENNEC – Pouvoir à Sonia DARBOIS, Emmanuelle LECOQ DUCHENE – pouvoir à Christophe BITAUDEAU, Brigitte LECOQ – pouvoir à Karine MICHAUD

Mme Josiane PRUNIER est nommée secrétaire de séance.

**2021\_06\_D\_08    PROJET PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU**

Un Parc Naturel Régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères. C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire. Outre l'obtention de la marque Parc, reconnue internationalement, les communes y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des deux rives de la Loire sur des problématiques communes.

Une étude de faisabilité a été commanditée en 2014 par la Région des Pays de la Loire sur la création d'un Parc Naturel régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu. Il appartient depuis aux communes du périmètre d'étude de s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion.

Le périmètre envisagé intègre la commune de Chauvé

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer, et de désigner un ou plusieurs représentants de la commune au groupe de réflexion relatif au projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- DECIDER de faire part de son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet avant tout engagement préalable à la réalisation d'un PNR,
- DESIGNE comme représentant(s) pour siéger au groupe de réflexion

	Voix
Pour	4
Contre	12
Abstention	3

Pour copie conforme,  
Le Maire

Pierre MARTIN

